Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CARRIERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Demande d'autorisation formulée par la Société de Travaux Publics de Concassage (STPC) en vue d' exploiter, en renouvellement, une carrière de matériaux calcaires, une installation de traitement des matériaux et les stockages de produits minéraux qui y sont associés, sur le territoire de la commune de BRISSAC au Lieu-dit « Devois de la Vernède » pour une durée de 30 ans.
Le siège social de la société STPC est situé CD 986 - Devois de la Vernède à 34190 BRISSAC.

Les installations, soumises à autorisation, sont répertoriées dans la nomenclature des installations classées sous les rubriques suivantes :
- 2510-1 : Exploitation de carrières, Production maximale annuelle de matériaux :
1ère période décennale : 500 000 tonnes
2ème période décennale : 600 000 tonnes
3ème période décennale : 700 000 tonnes

- 2515-1 a) : Installation de broyage, concassage, criblage, ensachage et pulvérisation, nettoyage, tamisage et mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes autres que celles visées à d'autres rubriques et par la sous rubrique 2515-2, la puissance installée des installations étant supérieure à 550 Kw ; la puissance électrique installée totale des équipements du projet est de 1800 Kw.

- 2517-1 : Station de transit de produits minéraux solides ou de déchets non dangereux inertes, autres que ceux visés par d'autres rubriques, la capacité de stockage étant supérieure à 30 000 m2 ; La superficie de stockage de matériaux du projet est de 40 000 m2.

Le responsable du projet auprès duquel des renseignements peuvent être collectés est : M. Eric MATHON - Tél : 04 67 95 60 17 – Fax : 04 67 95 64 96 - e-mail : mathon@servant.colas.fr

Madame le Président du Tribunal administratif de Montpellier a désigné Monsieur Serge OTTAWY, Ingénieur SNCF retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Cette demande sera soumise à une enquête publique du Mardi 21 mai 2013 au Vendredi 21 juin 2013 inclus (soit une enquête de 32 jours).
Cette enquête est organisée par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier qui intègre l'étude d'impact réglementaire, l'avis de l'autorité environnementale, l'avis de l'INAO ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de BRISSAC, commune d'implantation de la carrière, et dans les mairies de CAUSSE de la SELLE, NOTRE DAME de LONDRES et SAINT MARTIN de LONDRES, communes comprises dans le périmètre d'affichage de 3 kms et d'enquête publique.

L'avis de l'autorité environnementale du 13 mars 2013, les résumés non techniques sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Hérault : **http://www.herault.pref.gouv.fr**

Le dossier sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels des mairies ci-dessus désignées. Les horaires d'ouverture au public des collectivités concernées par le projet sont les suivants :

- BRISSAC (34190)	***-du mardi au samedi de 9h00 à 11h45***
- CAUSSE DE LA SELLE (34380)	***-mardi et vendredi de 13h00 à 16h00***
- NOTRE DAME DE LONDRES (34380)	***-mardi de 8h00 à 12h00*** ***-mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00*** ***- et jeudi de 8h00 à 12h00***
- ST MARTIN DE LONDRES (34380)	***-du lundi au vendredi 8h00 à 12h00*** ***-lundi – mercredi et vendredi de 16h00 à 18h00***

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par correspondance à l'adresse suivante : Mairie de BRISSAC - à l'attention de M. Serge OTTAWY, commissaire enquêteur, 3, Place de la mairie à 34190 BRISSAC ou par e-mail : mairie.brissac @wanadoo.fr

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux heures et dates suivantes :

- BRISSAC : **- Mardi 21 mai 2013 de 9h à 12h00 (*ouverture de l'enquête publique*)**
- Vendredi 21 juin 2013 inclus 14h00 à 17h00 *(clôture de l'enquête publique)*

- CAUSSE DE LA SELLE : Mardi 28 mai 2013 de 9h00 à 12h00
- NOTRE DAME DE LONDRES : Lundi 10 juin 2013 de 14h00 à 17h00
- SAINT MARTIN DE LONDRES : Lundi 10 juin 2013 de 9h00 à 12h00

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet de l'Hérault à la Direction des Relations avec les collectivités locales, au bureau de l'environnement dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de BRISSAC et à la préfecture du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur. **Ces documents seront publiés sur le site internet de la préfecture de l'Hérault pour une durée d'un an : http://www.herault.pref.gouv.fr** Accueil>Politiques publiques>Environnement, risques naturels et technologiques >Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)>Enquêtes publiques ICPE – Autorisations>Rapports et conclusions d'enquêtes publiques**.**

La décision, prise par le Préfet de l'Hérault, susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Cet avis d'enquête publique sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Hérault précité.

****

STPC

Société de Travaux Publics de Concassage

CD986 Devois de la Vernède

34190 BRISSAC

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR UN RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE CARRIERE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

janvier 2013

LOCALISATION REGIONALE

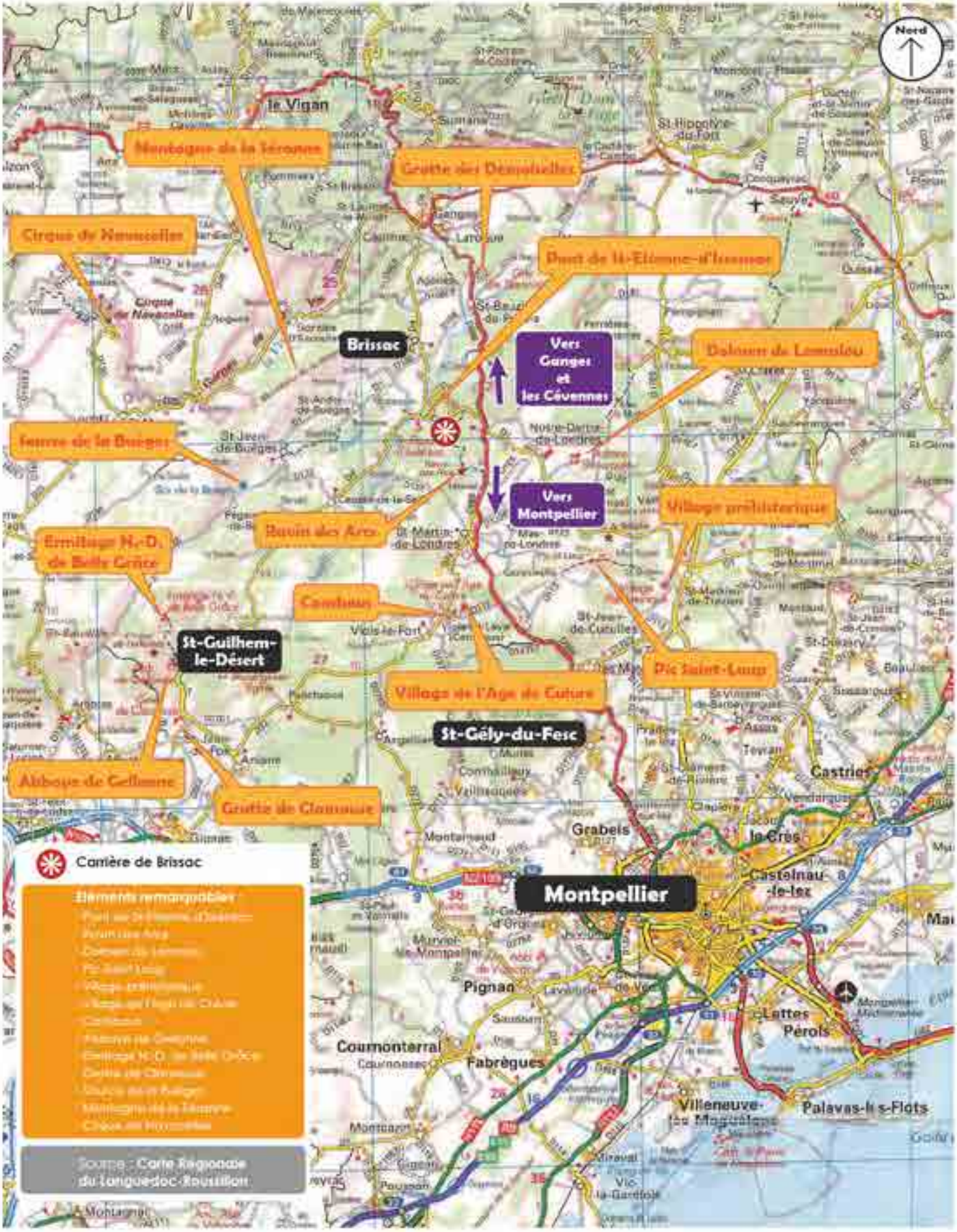

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

L'article R.112-8 du livre V – titre I du code de l'environnement précise dans son alinéa III que l'étude d'impact relative à la demande d'autorisation doit faire l'objet d'un résumé non technique. Cette disposition vise à faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact.

Le lecteur souhaitant avoir une information plus complète sur ce dossier pourra se reporter à l'étude d'impact où sont traités dans le détail les différents points évoqués ci-après.

La société STPC appartient jusqu'en 2011au groupe SERVANT, ensemble de sociétés héraultaises spécialisées dans le granulat et le béton à destination de l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

Fin 2011, la société **COLAS Midi-Méditerranée** a fait l'acquisition du groupe SERVANT. Les 3 carrières et les 5 centrales à béton rassemblent 70 salariés, et produisent 900 000 tonnes de granulats et 180 000 m^3 de béton par an.

La carrière de Brissac est actuellement régie par l'arrêté préfectoral n°93-1-00535bis du 5 mars 1993, celui n°99-1-957 du 29 avril 1999 et celui n°2011-01-2393 du 14 novembre 2011.

Les paramètres principaux sont repris ci-dessous :

- La superficie globale approximative à exploiter est de 16 ha.
- La durée d'autorisation est de 20 ans.
- La production autorisée est de 300 000 tonnes en moyenne et 400 000 tonnes au maximum.
- La cote de fond autorisée est la cote 300 m NGF.

Les installations de traitement ont fait l'objet d'une déclaration d'existence actée par le récépissé n°94-110 du 22/09/1994 pour une puissance électrique installée de 800 kW.

LOCALISATION DU PROJET DE CARRIERE

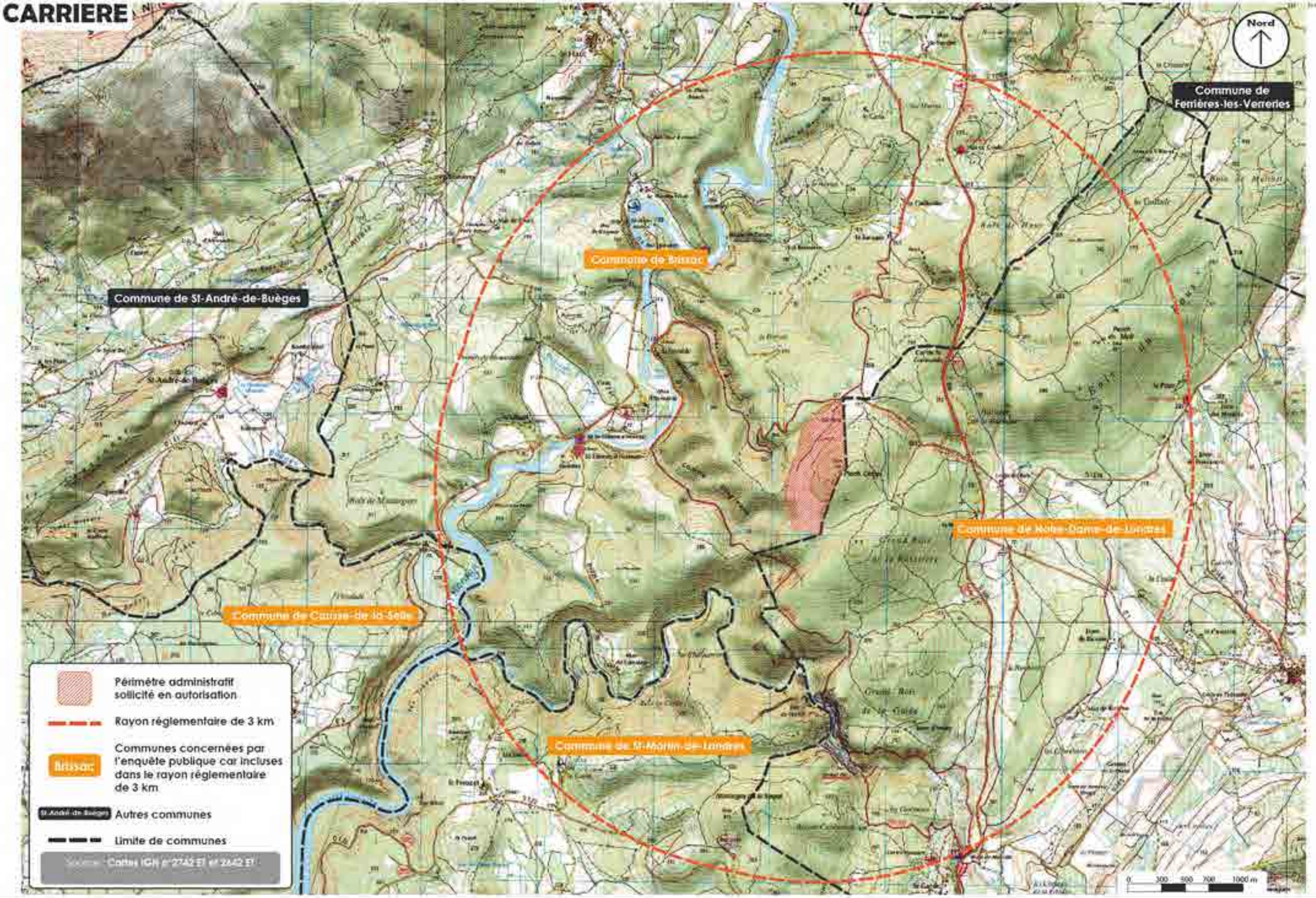

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

Pour la société STPC, la poursuite de l'exploitation de la carrière et donc le renouvellement de l'autorisation d'exploiter est indispensable à la pérennité de la société.

Par ailleurs, du strict point de vue réglementaire, il n'existe pas de servitude incontournable qui puisse remettre en cause la poursuite et le développement de l'exploitation.

STPC prépare son dossier depuis maintenant plusieurs mois en engageant des investigations préalables par des bureaux d'études spécialisés (CBE, Eau et Géo-environnement, ENCEM,..) dans les domaines de l'écologie, de l'hydrogéologie, du paysage et de l'acoustique. Ces investigations ont pour but de fournir les connaissances suffisantes sur le site et ses alentours de manière à évaluer au mieux les impacts prévisibles du projet et à mettre en place les meilleurs moyens de leur réduction. **Toutes les expertises menées ont montré qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le développement de l'exploitation du site et son intégration dans l'environnement.**

Le cas échéant, des dispositions spécifiques seront prises, en complément de celles déjà mises en oeuvre, pour assurer la préservation de la richesse écologique du site.

D'autre part, une information et une concertation ont été mises en place par STPC au travers du Comité de suivi. Il se réunit une fois par an et examine tous les aspects de l'activité.

Au-delà de l'indispensable respect des lois et règlements en vigueur, cette concertation régulière permet à STPC de tenir compte au mieux des bonnes conditions du voisinage. Il s'agit notamment d'assurer un suivi continu des aménagements relatifs à la réhabilitation de la carrière, aux émissions de bruit et de poussières, aux vibrations liées aux tirs de mines pour l'abattage de la roche et à la circulation des camions.

La présente demande a fait l'objet d'une information auprès du comité de suivi.

Le choix est donc le résultat d'un développement raisonné s'appuyant sur ces différents éléments.

Le projet consiste à prolonger l'exploitation de la carrière actuelle, qui fonctionne depuis près de 20 ans. L'accès aux terrains sera conservé, de même que les infrastructures présentes au niveau de la carrière actuelle (bureaux, atelier, bascule, installations de traitement…).

SITUATION ADMINISTRATIVE

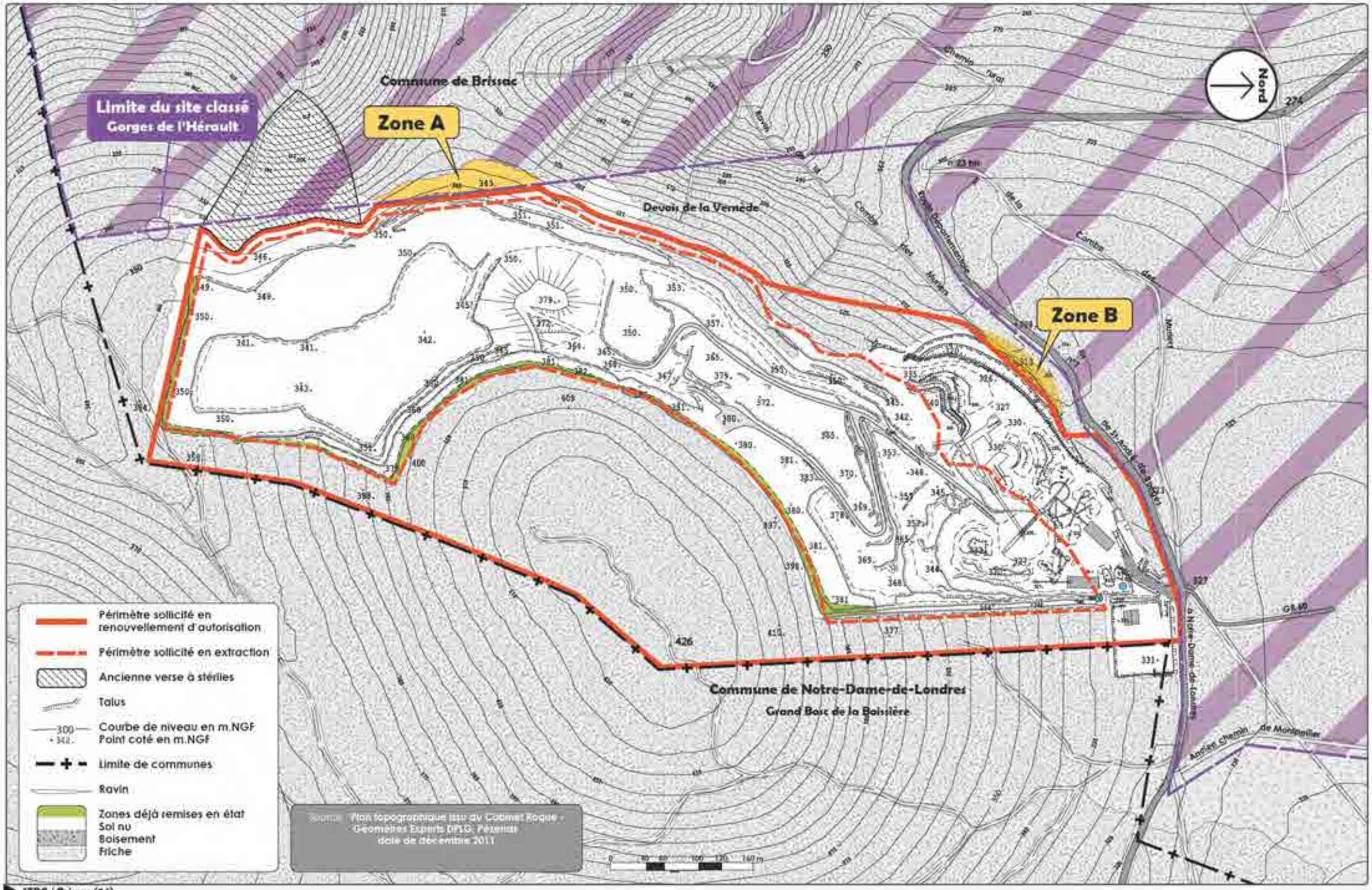

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

Les motivations de ce projet sont les suivantes :

- continuité sur le plan des aspects sociaux et environnementaux ;
- aucun décapage ni défrichement ne sont nécessaires ;
- la réserve de gisement est suffisante pour contribuer à approvisionner le marché montpelliérain pour 30 ans tout en tenant compte de l'augmentation de population annoncée par l'INSEE ;
- impact visuel globalement atténué dans le cadre du projet de remise en état.

Sur le plan environnemental, le projet de renouvellement est positif puisqu'il n'y a pas de création de nouvelles nuisances, et que les effets de la carrière sont connus et font déjà l'objet de mesures mises en place au fur et à mesure de l'historique du site.

Sur le plan humain le projet permet le maintien de l'emploi direct d'une dizaine de personnes.

Ce renouvellement est compatible avec la maîtrise foncière de la société STPC et le document d'urbanisme actuel de la commune de Brissac.

Le périmètre sollicité en renouvellement a été adapté pour ne pas être inclus dans le site classé des Gorges de l'Hérault mis en place en 2001 postérieurement à l'autorisation préfectorale de 1993.

Le maintien de cette carrière est un atout pour le dynamisme local et pour les chantiers du secteur de Montpellier.

Au-delà de la fourniture de produits marchands directement issus de la carrière, il faut y ajouter l'alimentation en granulats de plusieurs centrales à béton.

PLAN PARCELLAIRE

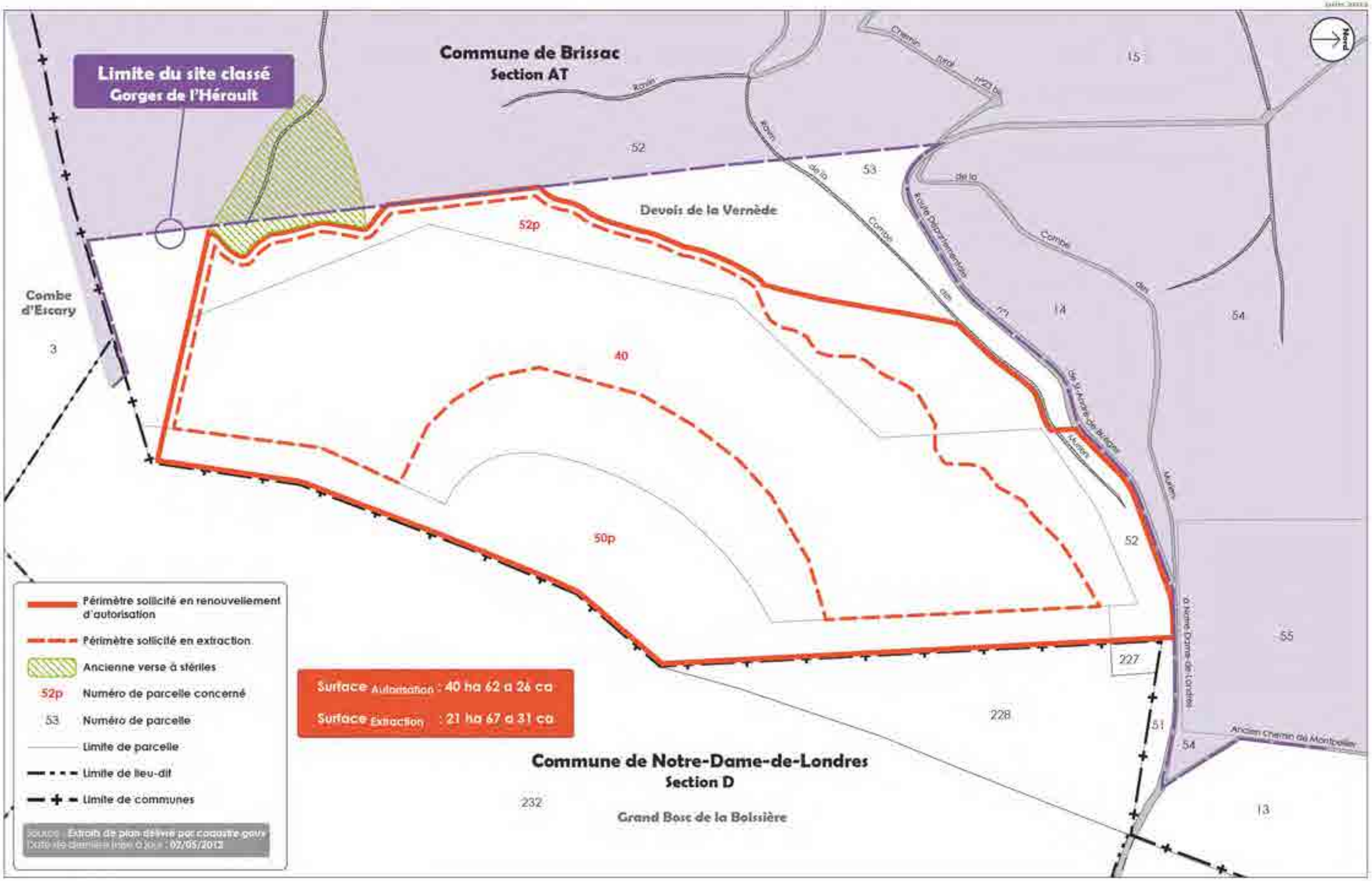

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

La société STPC sollicite l'autorisation, au titre des Installations Classées :

- De renouveler le droit d'exploitation sur les terrains actuellement autorisés par l'Arrêté Préfectoral du 5 mars 1993 sur la commune de Brissac, lieu-dit Devois de la Vernède (rubrique n° 2510-1). La demande est formulée pour une durée de 30 ans (remise en état incluse).

  La production sollicitée (= production maximale) sera évolutive. A savoir :

  - 500 000 tonnes / an sur la période 0-10 ans ;
  - 600 000 tonnes / an sur la période 10-20 ans ;
  - 700 000 tonnes / an sur la période 20-30 ans.

- De maintenir les installations de traitement, dont la puissance installée est de 1800 kW. (rubrique n° 2515-1).
- De maintenir la station de transit de produits finis (rubrique n° 2517-1).

La carrière est localisée au lieu-dit « Devois de la Vernède » en limite est de la commune.

L'accès à la carrière se fait via la RD986 qui relie Ganges et Montpellier puis la RD1.

La carrière est relativement éloignée des zones habitées (à plus d'un kilomètre). Elle se trouve au sud de la commune et est limitrophe de celle de Notre-Dame-de-Londres.

CONFIGURATION DU SITE

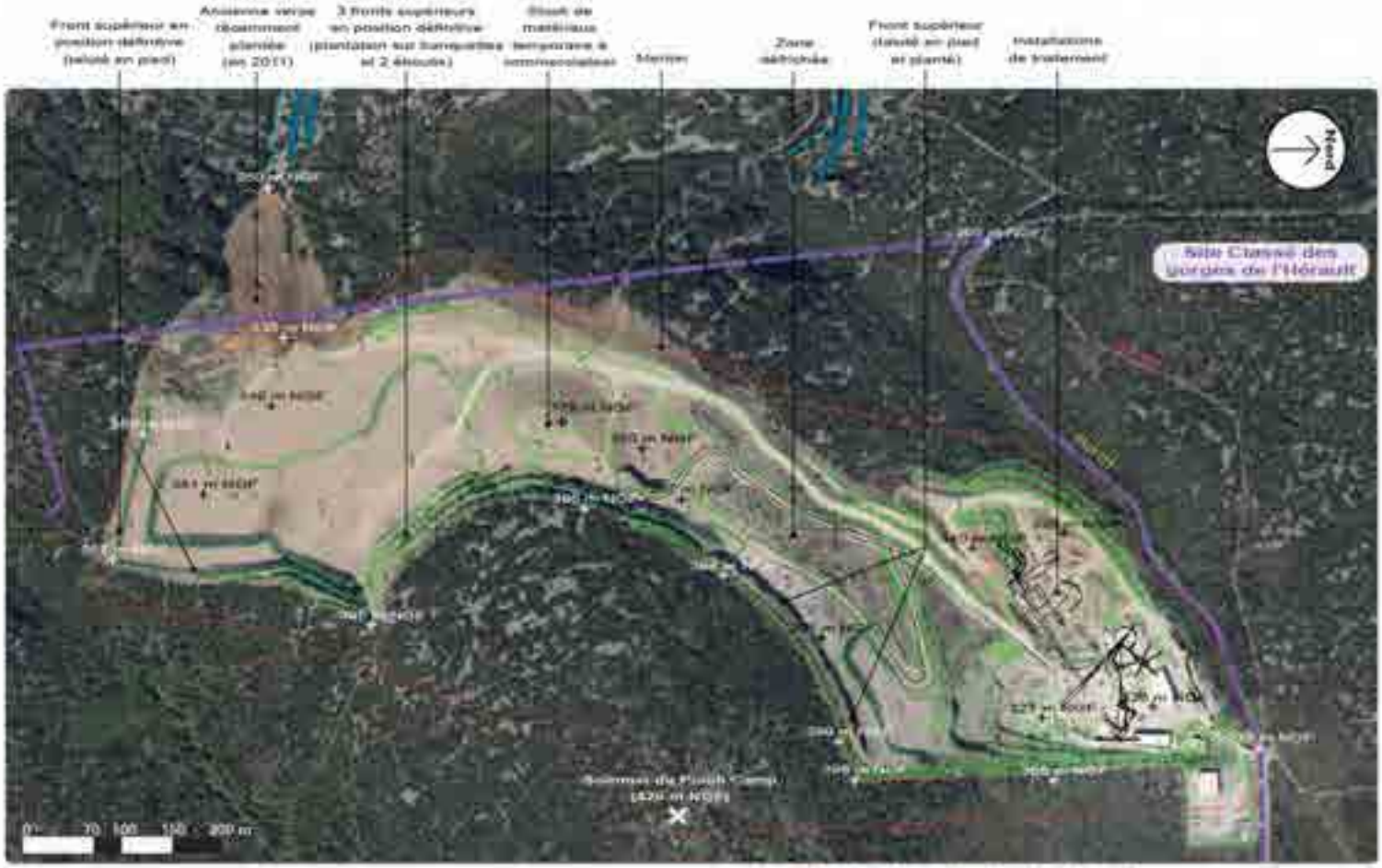

Limite du Site Classé

Photographie aérienne
Geoportail (2009)

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

Le site comprend :

- à l'entrée du côté droit (nord) : le pont bascule, les bureaux, le réfectoire et les sanitaires ;
- un atelier pour l'entretien courant (avec aire étanche, déshuileur et prochainement cuve de carburant et dispositif de distribution) ;
- un local technique ;
- des pistes internes permettant d'accéder aux installations de traitement et au carreau,
- des installations de traitement;
- deux zones d'extraction, l'une dans le secteur nord et l'autre dans le secteur sud de la carrière ;
- deux zones déjà remises en état (talutages et plantations) : au niveau des gradins sud et est de la zone d'extraction sud et au niveau du gradin est de la zone d'extraction nord.

Les principales caractéristiques du projet sont récapitulées dans le tableau suivant :

Superficie du périmètre de la demande	40ha 62a 26ca
Superficie du périmètre d'extraction	21ha 67a 31ca
Cote de fond du carreau	300 mNGF
Mode d'exploitation ou de traitement	Extraction à l'aide de tirs de mines et d'engins; installations de traitement fixes puis groupe mobile pour les dernières années
Epaisseur de découverte	Décapage déjà effectué
Epaisseur du gisement exploité	80 mètres dont au moins 15 m déjà exploités ; fronts de 15 m maximum ;
Remise en état des lieux	Mise en sécurité du site, talutages, création d'éboulis, plantations, ensemencements
Horaires	Période diurne seulement : 7h à 17h en fonctionnement courant
Servitudes et contraintes	Proximité du site classé des Gorges de l'Hérault : le périmètre sollicité en autorisation a été réduit pour y être limitrophe. Zonages Natura 2000.

VUES 3D

Vue 3D de la phase T+5 ans

Vue 3D de la phase T+15 ans

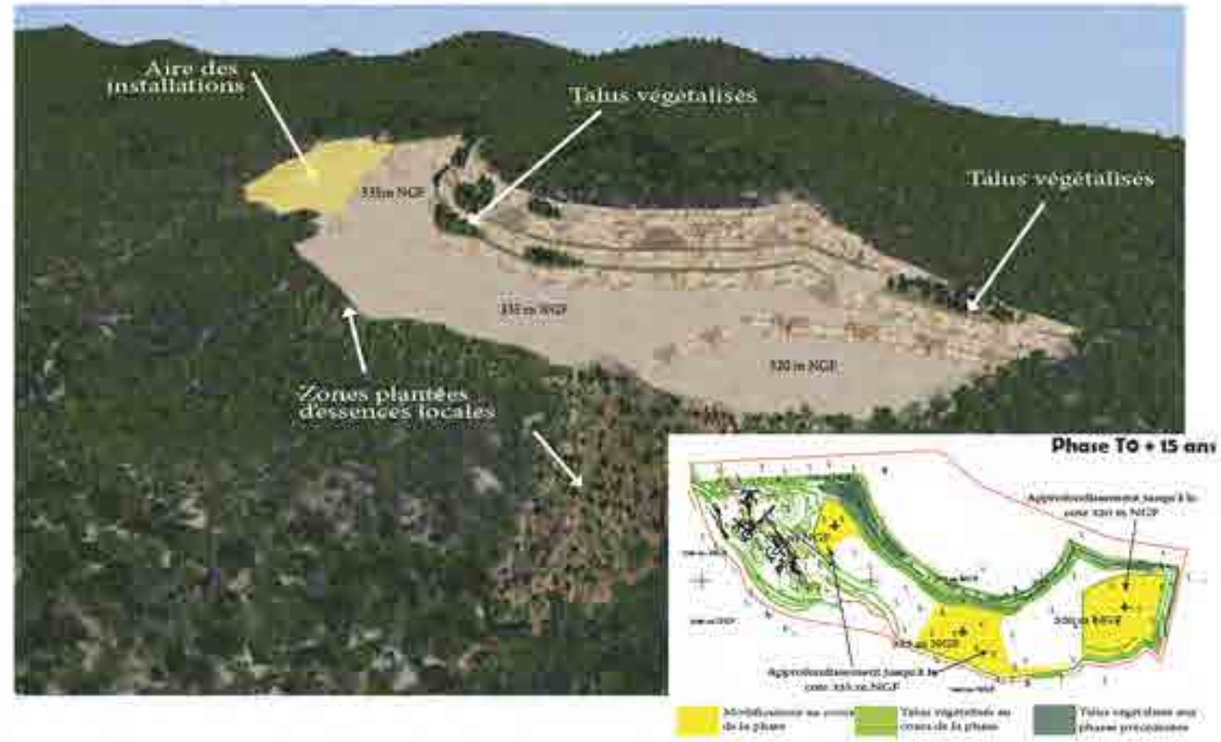

Vue 3D de la phase T+30 ans

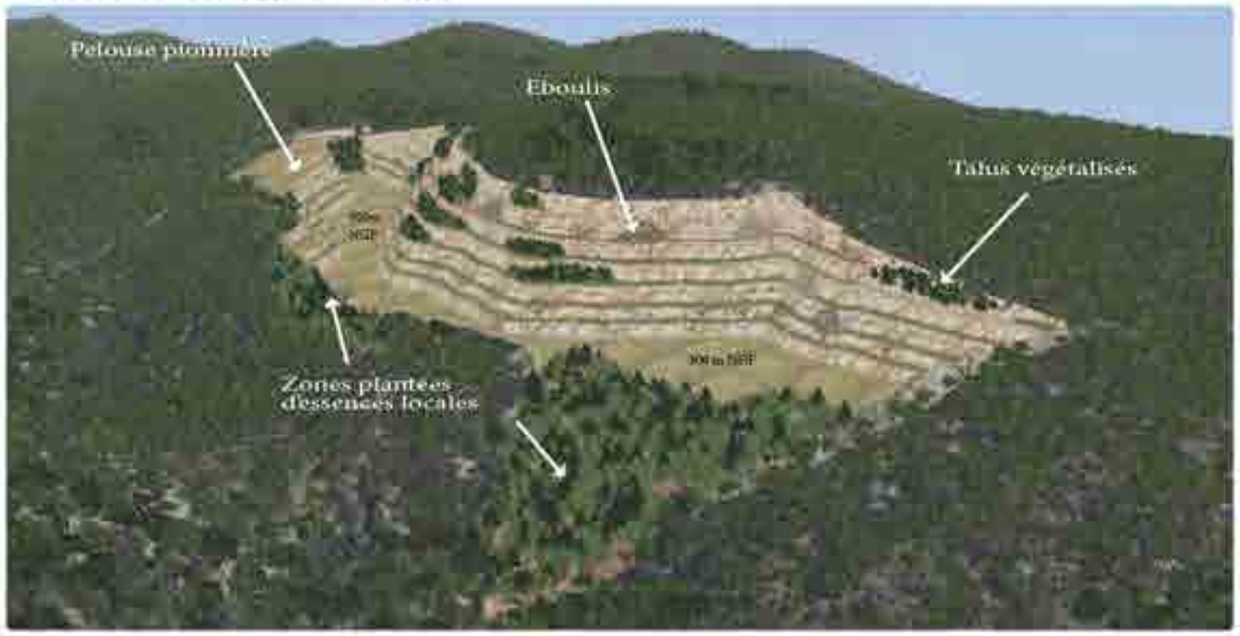

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le gisement de la carrière est fracturé par tirs de mines. Le matériau est ensuite repris à la pelle mécanique en bas de front, chargé dans un dumper et acheminé jusqu'à la trémie du poste de traitement primaire pour être concassé et criblé.

Les produits finis sont évacués par camions vers les centres de consommation. Ils empruntent la voie d'accès de la carrière qui a été aménagée pour rejoindre la RD1 puis la RD986, en direction de Ganges ou de Montpellier.

Une partie des produits précriblés sera chaulée pour être valorisée, le reste (environ 5 % des matériaux extraits) utilisé dans le cadre des travaux de remise en état de la carrière.

L'effectif du site est de 10 personnes :

Les fronts auront une hauteur de 15 m (sauf les deux derniers pour lesquels la hauteur sera ramenée à 10 m) et les banquettes auront une largeur de 8 m (sauf élargissements dans le cadre du projet de réaménagement).

Les banquettes s'échelonneront de 380 mNGF à 310 mNGF avec un carreau, à l'état final, à la cote 300 mNGF.

L'exploitation des terrains se déroulera selon un plan de phasage définissant les grandes orientations permettant l'exploitation progressive, cohérente, optimale et raisonnée du gisement.

Ce plan de phasage est établi en fonction du rythme de production envisagé et de la qualité du gisement.

Le projet comprend 6 phases quinquennales. L'exploitation se fera d'abord de part et d'autre du stock central puis les deux zones d'extraction seront fusionnées. Lors de la dernière phase quinquennale les installations de traitement fixes, devant être démontées compte tenu du choix du périmètre d'extraction, un groupe mobile sera mis en place sur le carreau.

L'évolution de la carrière est présentée sous forme d'images de synthèse.

PLAN D'ETAT ACTUEL

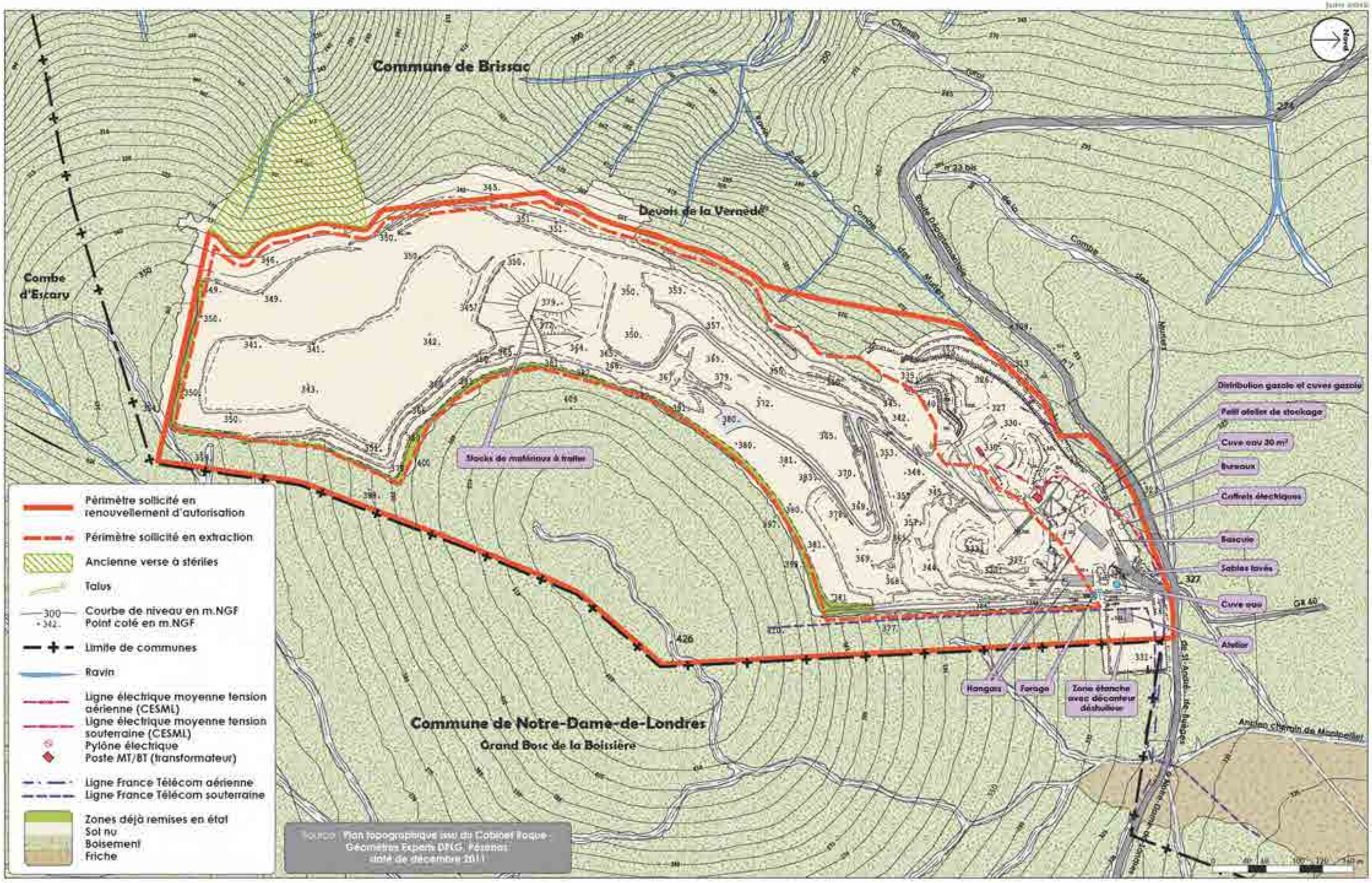

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Les installations de traitement du site comprennent trois postes :

- le poste primaire qui génère des produits routiers,
- le poste secondaire qui permet d'alimenter des centrales à béton,
- le poste tertiaire qui génère des produits destinés à l'industrie des préfabriqués.

Une unité de chaulage est également implantée sur le site ; celle-ci permet la valorisation et la commercialisation d'environ 95 % du gisement extrait.

Plan d'état final réaménagé

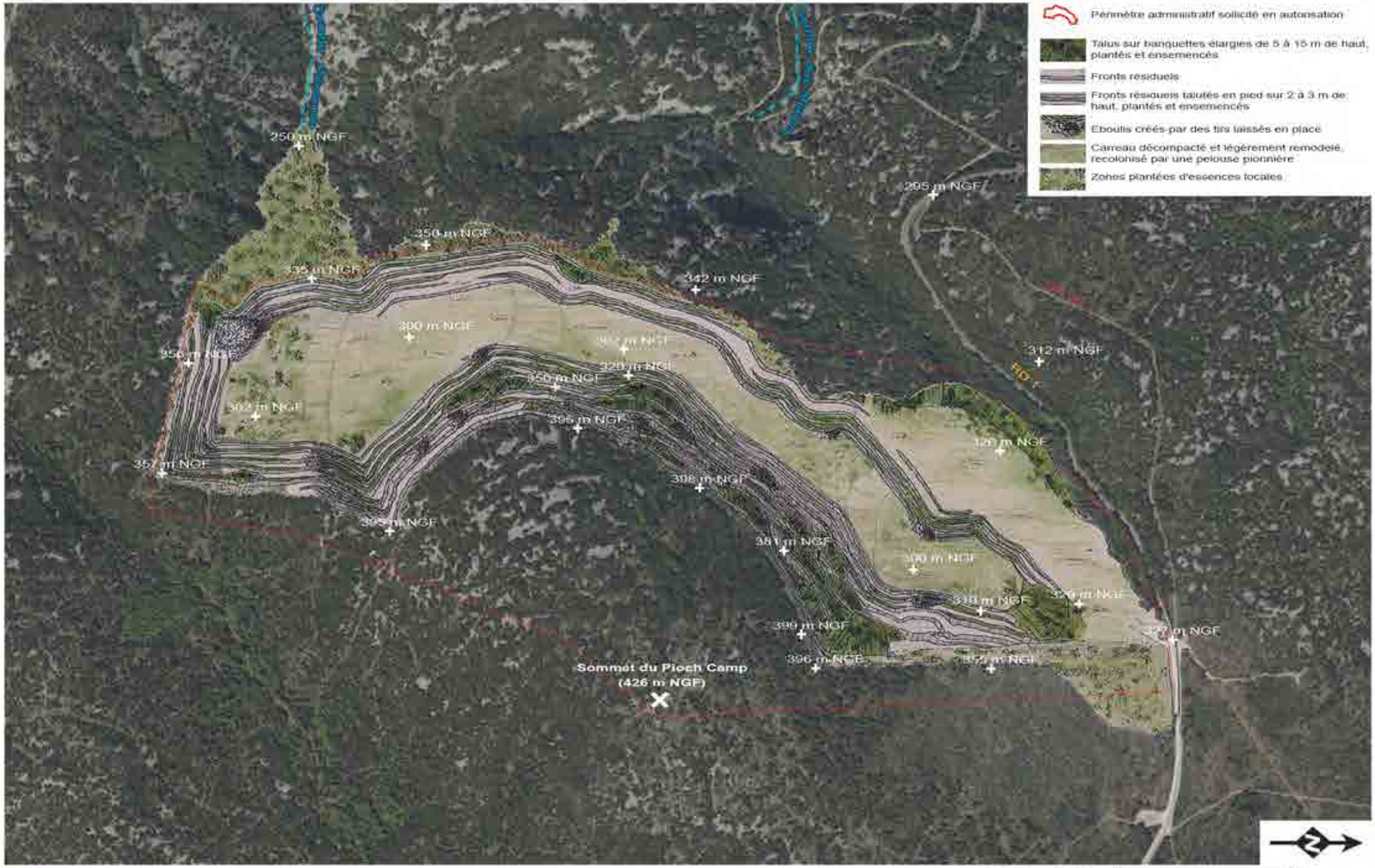

Photographie aérienne
Géoportail (2009)

200 m

ENCEM Agence de Montpellier - Octobre 2012

Carrière STPC - Brissac (34)

CONDITIONS D'EXPLOITATION

La remise en état sera effectuée uniquement à l'aide de matériaux stériles issus de l'extraction de la carrière de Brissac sans apport extérieur de matériaux.

La remise en état sera progressive, elle prévoit notamment des talutages plus poussés sur les parties hautes, visibles, et la mise en place d'éboulis. Un ensemencement et des plantations sont également prévus.

Les travaux prendront en compte la richesse écologique locale mise en évidence lors du diagnostic écologique avec la mise en place d'aménagements spécifiques.

EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS (JANVIER 2013)

La zone du projet n'est visée par aucun projet connu d'éolienne et ne fait pas partie des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

D'après le site de la Préfecture de l'Hérault, il n'y a pas d'enquête publique liée à des projets ICPE ou Loi sur l'Eau en cours ou programmée visant la commune de Brissac ou celle de Notre-Dame de Londres.

Il n'y a pas d'installation classée pour la protection de l'environnement recensée à proximité immédiate de la carrière de Brissac.

Les carrières en activité les plus proches et qui exploitent également du calcaire sont celles de Murles (Languedoc-Granulats) à 13 km au Sud et de Viols-le-Fort (Nouvelles Carrières du Pic Saint-Loup) à 12 km au Sud.

Aucun projet connu n'a été recensé, il n'y a donc pas d'effet cumulé avec la carrière de Brissac à évaluer.

En ce qui concerne les sites existants, il faut souligner que les trois carrières utilisent la RD986. Cet axe est toutefois largement dimensionné pour supporter le trafic de poids lourds lié à ces carrières.

En outre, à demande égale, le trafic sur le tronçon de la RD986 commun à la desserte des trois carrières sera sensiblement identique.

CARTE DES CAPTAGES

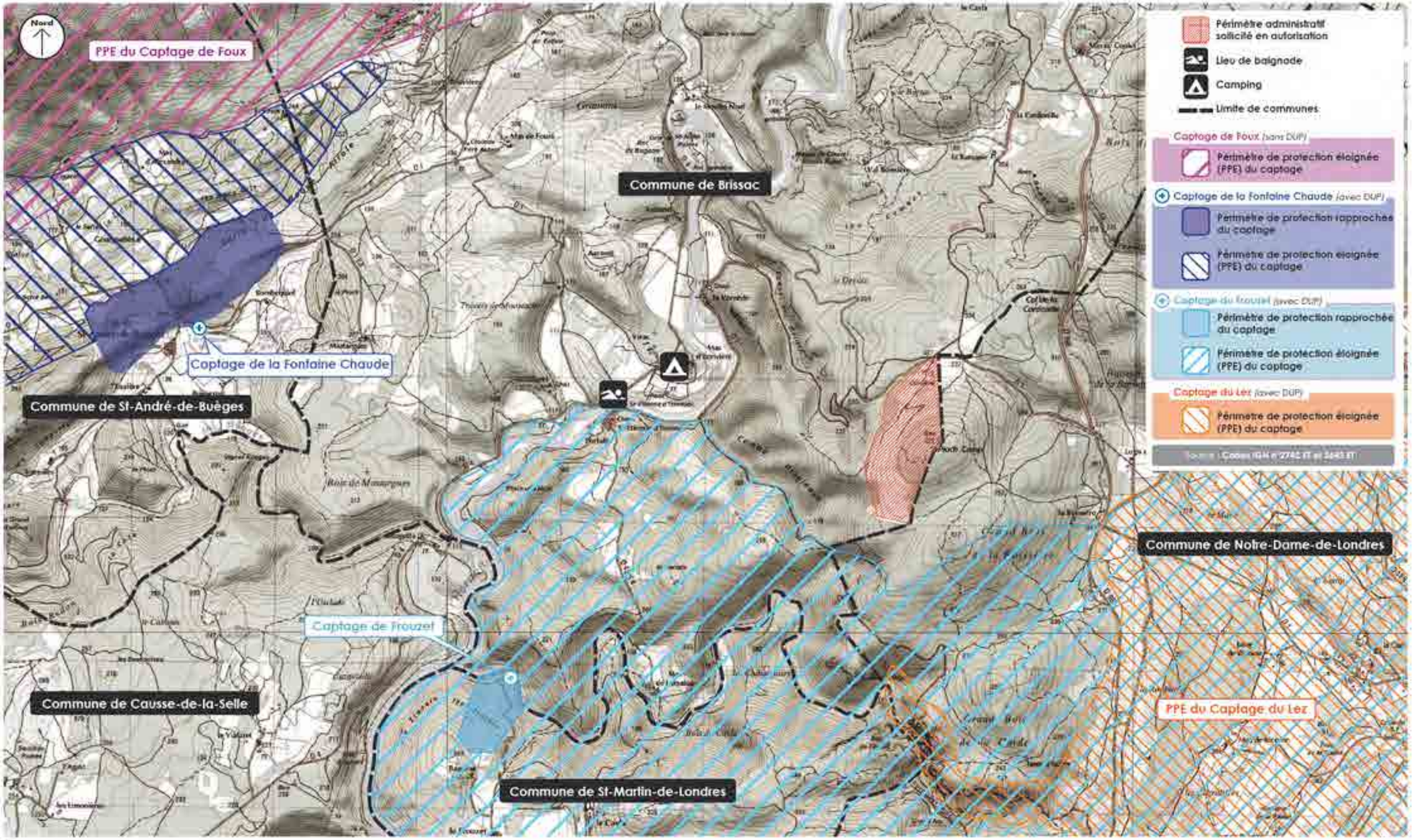

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Eaux superficielles	Cours d'eau majeur le plus proche : l'Hérault Pas d'écoulement pérenne sur le site ni de plan d'eau.	Les terrains ne sont pas à proximité immédiate d'une rivière ou d'un plan d'eau.	Aire bétonnée avec déshuileur au niveau de la plate-forme de l'atelier.
Eaux souterraines	Extraction hors d'eau.	La cote de fond est plus de 150 m au-dessus de la nappe. La nature karstique de la formation calcaire confère un caractère vulnérable au secteur.	Epaisseur de terrain importante entre la nappe et fond de la fosse. Pas d'entretien ou stockage d'hydrocarbures au niveau de la zone d'extraction. Atelier avec aire bétonnée. Kits de dépollution.

Carte de localisation des zones de perceptions actuelles

Les perceptions visuelles actuelles de la carrière se situent du nord-est au sud-ouest en passant par l'ouest. La carrière est adossée sur le flanc ouest du Pioch Camp, ce qui empêche les vues depuis l'est. A l'ouest, au-delà de quelques kilomètres, les vues sur la carrière sont limitées par le relief marquant de la montagne de la Séranne.

La carte ci-contre présente les résultats du recensement des zones de perceptions visuelles, effectué lors d'une visite de terrain, dans un rayon maximal de 12 km. Les perceptions immédiates (moins d'1 km) sont quasi inexistantes. Les perceptions les plus rapprochées se situent dans un rayon de 2 à 5 km autour du site (points de vue n°1 à 8) et celles éloignées (plus de 5 km) selon plusieurs axes de vues :
- depuis le nord (points de vue n°9, 10, 11 et 16)
- depuis l'ouest (points de vue n°12 et 13)
- depuis le sud (points de vue n°14, 15 et 17)

Les photographies ci-après illustrent, depuis ces points de vue représentatifs, l'impact visuel de l'exploitation actuelle. Elles ont été prises en juillet 2012, à une même focale d'environ 50 mm, c'est-à-dire selon le même angle de champ que la vision humaine.

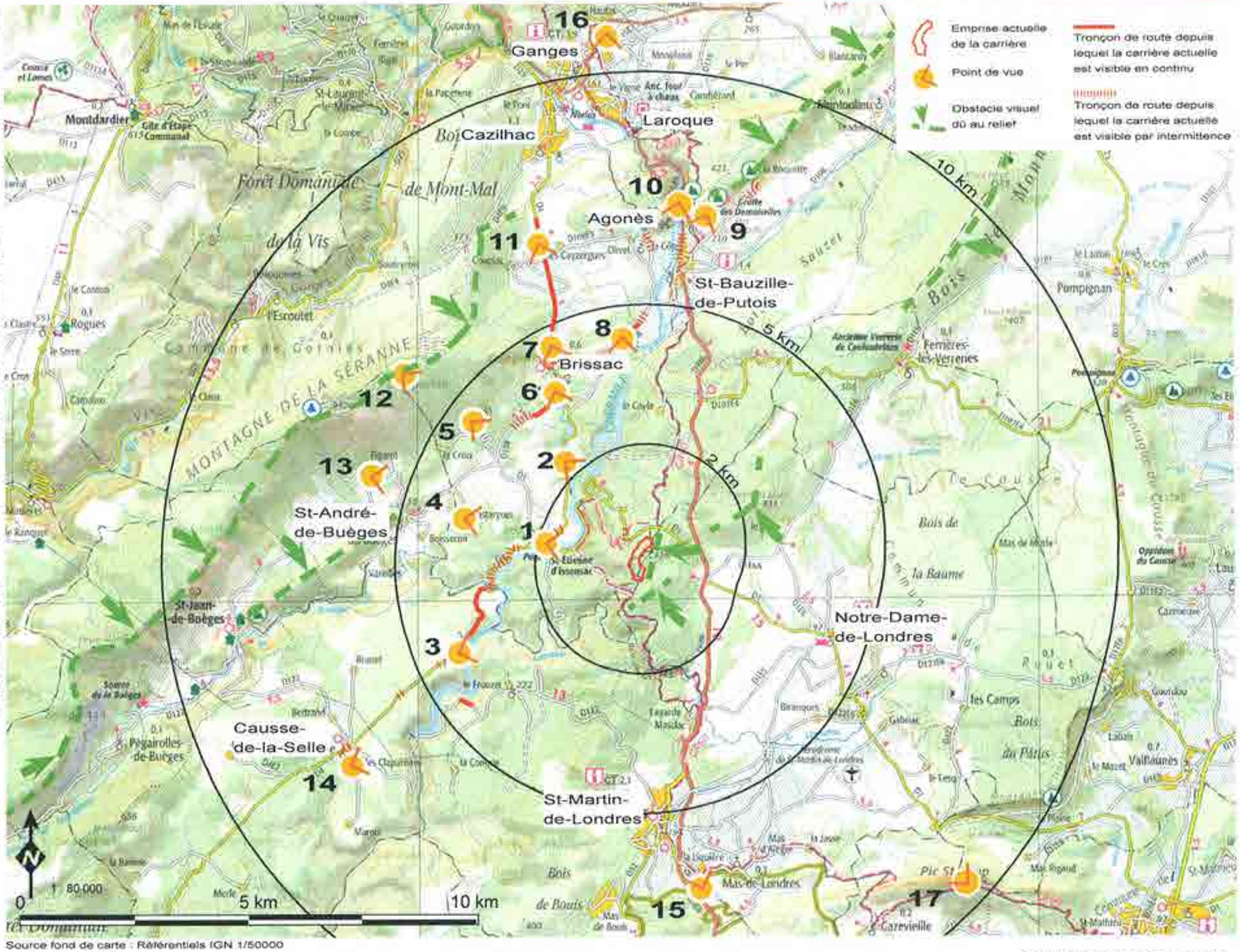

Source fond de carte : Référentiels IGN 1/50000

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Milieux naturels et fonctionnalités écologiques	Exploitation existante : carrière et installations de traitement Effets directs et indirects sur le milieu naturel	Effets sur les habitats, la faune et la flore : nuls à forts. Impact faible à très faible sur la fonctionnalité écologique. 2 évaluations d'incidences Natura 2000. Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.	Remise en état coordonnée. Mesures d'évitement, de réduction d'impact et mesures compensatoires pour 3 espèces protégées : Lézard ocellé, Pipit rousseline et Magicienne dentelée.
Paysage et impact visuel	Exploitation existante : carrière et installations de traitement	Impact visuel avec de nombreux points de vue depuis le nord, l'ouest et le sud.	Remise en état coordonnée. Gestion des secteurs les plus visibles en priorité (angles, fronts les plus hauts).

RESULTATS DES MESURES DE BRUIT

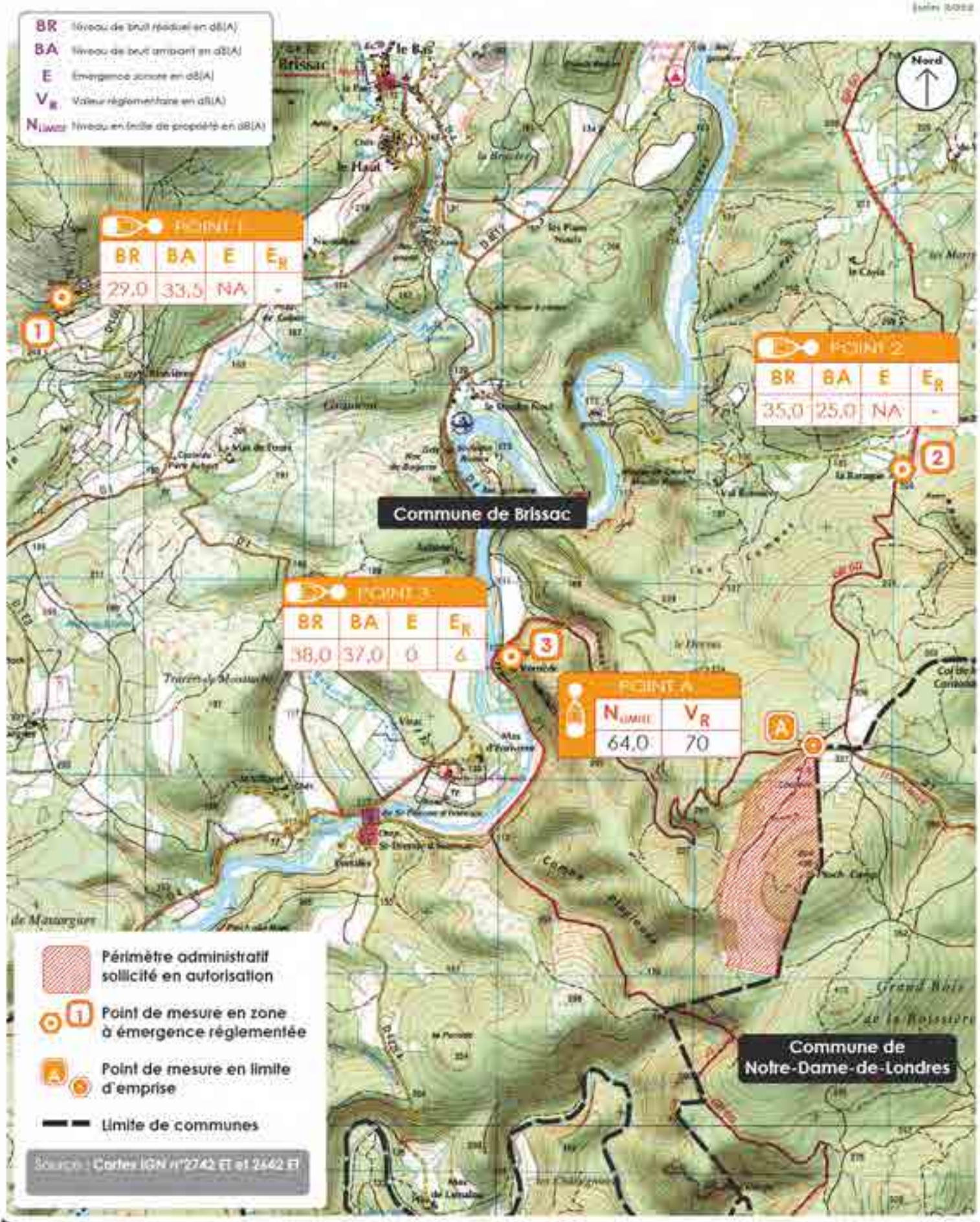

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Emissions sonores	Sources sonores continues : • Extraction du calcaire • Installations de traitement fixes ou groupe mobile en fin d'exploitation • Trafic de matériaux : sur le site et au niveau de la voie d'accès à la carrière Sources ponctuelles : • Tirs de mines • Travaux de remise en état • Bip de recul des engins	Les simulations montrent que les émergences au droit des habitations les plus proches sont et seront conformes à la réglementation.	Contrôles réguliers des niveaux sonores engendrés par l'activité. Entretien régulier du matériel et respect des normes en vigueur fixant les limitations des émissions sonores. Fonctionnement du site uniquement en période jour : **7h à 17h en fonctionnement courant,** du lundi au vendredi ; pas d'activité entre 22h et 7h.
Emissions de poussières	Sources d'émissions de poussières : • Travaux de décapage et d'extraction, • Travaux de remise en état, • Traitement par concassage-criblage • Phases de circulation des camions et engins sur les pistes par temps sec	Plusieurs zones d'émissions de poussières : accès, pistes internes, zone d'extraction (y compris les tirs de mines), installations de traitement et stocks.	Voie d'accès en enrobé, arrosage des pistes, vitesse de circulation réduite (30 km/h), nettoyage des roues des camions, bennes bâchées, nombre d'engins limité (1 pelle, 1 dumper, 2 chargeuses, 1 foreuse).

CIRCULATION DES VEHICULES
SITUATION ACTUELLE (Comptage 2011)

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Trafic routier	Evacuation de la production par camions via l'accès existant (RD1 puis RD986)	Trafic journalier moyen de camions : 122 passages actuellement et 212 au maximum dans le cadre du projet Voies empruntées recouvertes en enrobés.	Surcharge interdite, Respect du Code de la Route, Circulation sur le site et au départ du site uniquement les jours ouvrés et pendant les horaires d'ouverture.
Vibrations	Tirs de mines pour l'extraction du calcaire.	2 à 3 tirs par mois actuellement Multiplié par 2 au maximum dans le cadre du projet Charge moyenne : 100 à 150 kg par trou	Procédure de prévention. Suivi des tirs.
Déchets	Déchets liés aux pièces d'usure des engins et de l'installation de traitement. Déchets ménagers et autres issus des bureaux et sanitaires.	L'exploitation ne produit pas d'effluents toxiques à traiter contrairement à d'autres installations classées au titre de la protection de l'environnement (industrie chimique, ou autres…). Les déchets sont essentiellement des bandes de l'installation de traitement, des pièces métalliques, des boulons, vis, des pneus, des huiles… Ils sont temporairement stockés sur place (atelier ou plate-forme bétonnée attenante) puis évacués vers les filières adaptées.	Surveillance régulière du site, fermeture en dehors des périodes d'exploitation et ramassage rapide des dépôts pour éviter les phénomènes d'appel et ainsi éviter toute décharge sauvage, Déchets évacués, triés et traités par filière spécifique, Sensibilisation du personnel au tri sélectif.
Sécurité publique	Une carrière de ce type présente quelques sources de dangers : • fronts d'exploitation, • présence d'une installation de traitement • engins et camions • bassins • tirs de mines	La plupart de ces risques ne seront effectifs qu'en cas d'accès illicite sur le site. Raccordement au réseau routier existant en accord avec le service gestionnaire. Présence d'aménagements spécifiques visant la sécurité du site (merlons, clôture,….).	Mise en place d'une clôture qui délimite le site et empêche les tiers de se mettre en danger sur le site (chute…), Panneaux qui signalent les risques de danger, à l'entrée et autour de la carrière, Accès fermé en dehors des heures d'activité.

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Volet sanitaire	Sources d'émissions de gaz : *Gaz d'échappement* Sources d'émissions de poussières : Emissions sur l'ensemble sur site (voir thème « Emissions de poussières») Hydrocarbures : limités aux engins, camions et au dispositif de distribution de carburant Bruit : En relation avec l'exploitation de la carrière et les installations de traitement du site	Pas d'impact attendu sur la santé des populations riveraines, compte tenu de leur éloignement, des réglementations applicables pour préserver la santé des salariés (R.G.I.E.) et des réglementations générales concernant l'exploitation des carrières et installations classées. Taux de quartz inférieur à 1%	Etant donné qu'il n'y a pas de risque avéré, aucune mesure n'a été proposée.
Patrimoine et biens matériels	Présence d'habitations et de bâtiments à proximité. Patrimoine situé à une distance suffisante pour ne pas être impacté par le projet.	Pas d'habitation suffisamment proche pour être impactée par des projections de matériaux lors des travaux d'extraction : elles sont à plus d'un kilomètre.	Etant donné qu'il n'y a pas de risque avéré, aucune mesure n'a été proposée.

CARTOGRAPHIE
DES RISQUES

Installations de traitement

► Risques : électrique, chute, blessure corporelle, altération des capacités auditives

Vérification annuelle des installations électriques, sécurisation, EPI, entretien des installations de traitement

Local technique et distribution de carburant

► Risques de pollution du sol, d'incendie, d'explosion

Déplacement de l'activité de distribution de carburant à côté de l'atelier

Atelier

► Risques de pollution, d'incendie, d'explosion

Dispositifs de stockage des produits, nettoyage de la fosse vidange pour les vidangeurs, extinction, kits de dépollution, aire bétonnée avec dégraisseur destinée pour l'aire de lavage et futur dispositif de distribution de carburant

Zone d'extraction/tirs de mine

► Risques : blessure corporelle, chute depuis les fronts, ensevelissement sous des matériaux, projection, explosion, ravitaillement en carburant de la pelle mécanique: risque de pollution, incendie

Purge des fronts, pente des blocs adaptée pour limiter les glissements, blocs n//ou pelle large sur les banquettes, contrôle des tirs, évacuation lors des tirs, ravitaillement de la pelle en bord à bord par une entreprise extérieure agréée, kits de dépollution et extincteurs dans les engins

Pistes internes

► Risques de collision, de glissement, de retournement et conséquences (pollution, incendie, explosion)

Nombre d'engins limité, kits de dépollution dans les engins, vitesse limitée sur le site

Cuve à eau pouvant servir de réserve anti-incendie

Accès via la RD1

► Risques d'accidents de la circulation (collision, renversement)

Kaolin peu fréquentée en dehors des camions qui vont à la carrière, du personnel et des transitaires/sous-traitants de STPC

RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

Sur la carrière de Brissac, les risques sont liés à la fois à l'occupation du sol et à la topographie des terrains (installations de traitement, fronts, engins, camions, pentes, stocks) et aux produits qui sont utilisés sur le site ou contenus dans les engins et véhicules qui évoluent sur le site (carburants, liquide de refroidissement, huile moteur…) ou amenés pour des opérations spécifiques (explosifs pour les tirs de mine).

En fonction des sources (matériels/produits…), les conséquences peuvent s'orienter vers un incendie, une explosion, une pollution de l'air, des eaux superficielles et/ou souterraines ou du sol, ou des conséquences sur les biens matériels situés au voisinage de la carrière ou les tiers.

On rappelle que les habitations les plus proches sont la Baraque à 1450 m et la Cardonille à 1770 mau nord, la Boissière à 1230m à l'est, le Mas d'Enrivière à 1350m à l'ouest et le Mas de Lamalou à 1930m au sud-ouest (cf carte d'environnement humain)

Les infrastructures les plus proches sont : la RD1, la RD986, le chemin de grande randonnée GR60 et les réseaux électriques et téléphoniques qui alimentent la carrière.

Les dangers peuvent avoir une origine humaine ou être liés à des phénomènes naturels tels que les inondations, les incendies, la foudre lors des orages.

Différents scénarios ont été étudiés avec une évaluation de leur probabilité d'occurrence semi-quantitative puisque basée à la fois sur l'accidentologie réelle de la carrière de Brissac mais aussi sur les risques potentiels qui n'ont pas actuellement donné lieu à un accident mais qui présentent une probabilité non nulle et doivent être considérés compte-tenu de l'organisation et des caractéristiques intrinsèques de la carrière de Brissac.

Les scénarios se rattachent à une pollution du milieu naturel (eau, air, sol), un incendie ou une explosion, un accident corporel ou un risque pour les tiers.

Au total 6 accidents ont été recensés entre janvier 2006 et septembre 2012 dont 1 seul avec arrêt de travail. Le lieu des accidents correspond majoritairement aux installations de traitement avec un seul accident en 2006 au niveau de la zone d'extraction.

Les probabilités d'occurrence ont été évaluées comme « probables » ou « improbables(». Aucun scénario ne peut être considéré comme courant.

RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

La caserne de pompiers la plus proche se trouve à Saint martin de Londres (5 kilomètres au sud). Le personnel de la carrière dispose d'extincteurs portatifs à proximité des zones les plus dangereuses (atelier, local technique et installations électriques notamment) pour intervenir en amont en cas d'incendie.

Les substances chimiques sont peu nombreuses sur le site tant sur le plan quantitatif que qualitatif et essentiellement localisées au niveau de l'atelier.

Le personnel comprend 10 personnes et les horaires courants sont les suivants : 7h-17h.

La gravité des accidents peut varier entre modéré et important.

Les mesures principales retenues par STPC pour faire face aux risques présentés par son site de carrière sont :

- un accès limité aux zones dangereuses : fermeture des portails en dehors des horaires d'activité, clôture, merlons, signature d'un registre à l'entrée et à la sortie, panneaux à l'entrée et autour du site ;
- un port des équipements de protections individuelles pour le personnel et les personnes qui sont autorisées à évoluer sur le site ;
- une limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- un nettoyage de la voie d'accès et de la RD1 à la sortie du site ainsi qu'un arrosage des chargements ;
- une procédure rigoureuse pour les tirs de mine ;
- une purge systématique des fronts après les tirs de mine ;
- une réserve d'eau de 360 m^3 qui pourrait être utilisée en cas d'incendie (l'eau est issue du forage) ;
- la présence d'extincteurs et de kits de dépollution sur le site.

STPC

Société de Travaux Publics de Concassage

CD986 Devois de la Vernède

34190 BRISSAC

DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR UN RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE CARRIERE

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

janvier 2013

LOCALISATION REGIONALE

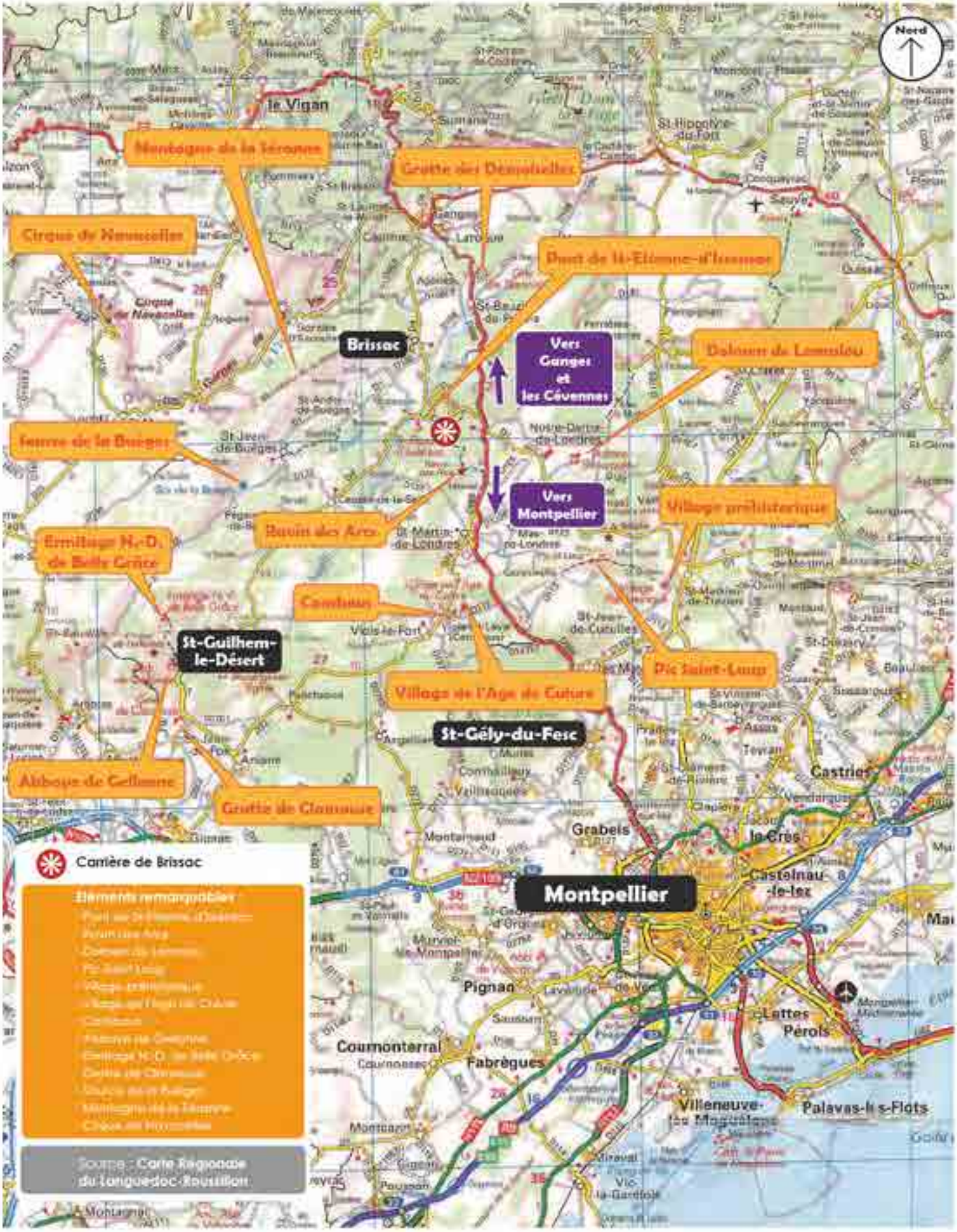

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

L'article R.112-8 du livre V – titre I du code de l'environnement précise dans son alinéa III que l'étude d'impact relative à la demande d'autorisation doit faire l'objet d'un résumé non technique. Cette disposition vise à faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact.

Le lecteur souhaitant avoir une information plus complète sur ce dossier pourra se reporter à l'étude d'impact où sont traités dans le détail les différents points évoqués ci-après.

La société STPC appartient jusqu'en 2011au groupe SERVANT, ensemble de sociétés héraultaises spécialisées dans le granulat et le béton à destination de l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

Fin 2011, la société **COLAS Midi-Méditerranée** a fait l'acquisition du groupe SERVANT. Les 3 carrières et les 5 centrales à béton rassemblent 70 salariés, et produisent 900 000 tonnes de granulats et 180 000 m^3 de béton par an.

La carrière de Brissac est actuellement régie par l'arrêté préfectoral n°93-1-00535bis du 5 mars 1993, celui n°99-1-957 du 29 avril 1999 et celui n°2011-01-2393 du 14 novembre 2011.

Les paramètres principaux sont repris ci-dessous :

- La superficie globale approximative à exploiter est de 16 ha.
- La durée d'autorisation est de 20 ans.
- La production autorisée est de 300 000 tonnes en moyenne et 400 000 tonnes au maximum.
- La cote de fond autorisée est la cote 300 m NGF.

Les installations de traitement ont fait l'objet d'une déclaration d'existence actée par le récépissé n°94-110 du 22/09/1994 pour une puissance électrique installée de 800 kW.

LOCALISATION DU PROJET DE CARRIERE

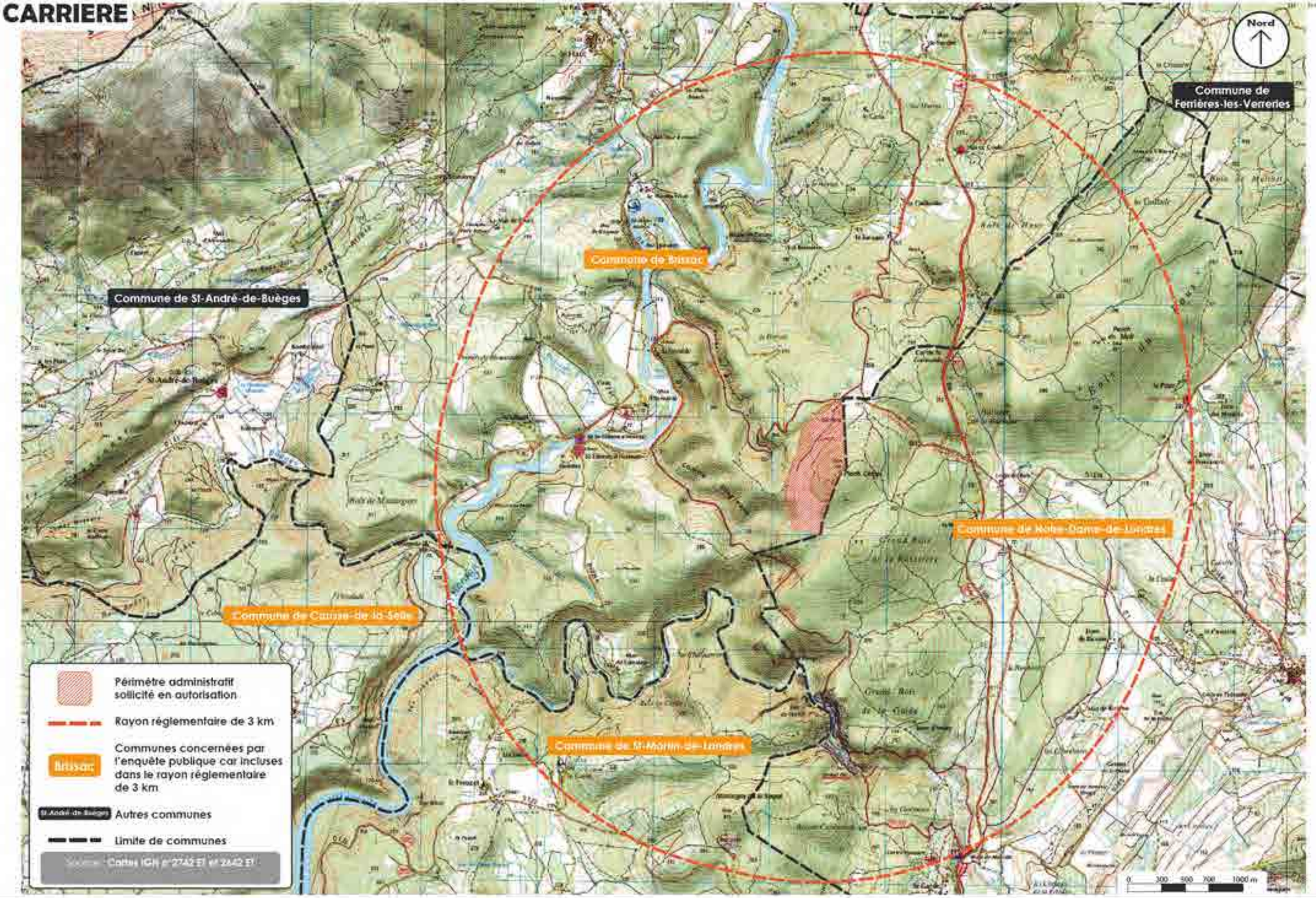

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

Pour la société STPC, la poursuite de l'exploitation de la carrière et donc le renouvellement de l'autorisation d'exploiter est indispensable à la pérennité de la société.

Par ailleurs, du strict point de vue réglementaire, il n'existe pas de servitude incontournable qui puisse remettre en cause la poursuite et le développement de l'exploitation.

STPC prépare son dossier depuis maintenant plusieurs mois en engageant des investigations préalables par des bureaux d'études spécialisés (CBE, Eau et Géo-environnement, ENCEM,..) dans les domaines de l'écologie, de l'hydrogéologie, du paysage et de l'acoustique. Ces investigations ont pour but de fournir les connaissances suffisantes sur le site et ses alentours de manière à évaluer au mieux les impacts prévisibles du projet et à mettre en place les meilleurs moyens de leur réduction. **Toutes les expertises menées ont montré qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le développement de l'exploitation du site et son intégration dans l'environnement.**

Le cas échéant, des dispositions spécifiques seront prises, en complément de celles déjà mises en oeuvre, pour assurer la préservation de la richesse écologique du site.

D'autre part, une information et une concertation ont été mises en place par STPC au travers du Comité de suivi. Il se réunit une fois par an et examine tous les aspects de l'activité.

Au-delà de l'indispensable respect des lois et règlements en vigueur, cette concertation régulière permet à STPC de tenir compte au mieux des bonnes conditions du voisinage. Il s'agit notamment d'assurer un suivi continu des aménagements relatifs à la réhabilitation de la carrière, aux émissions de bruit et de poussières, aux vibrations liées aux tirs de mines pour l'abattage de la roche et à la circulation des camions.

La présente demande a fait l'objet d'une information auprès du comité de suivi.

Le choix est donc le résultat d'un développement raisonné s'appuyant sur ces différents éléments.

Le projet consiste à prolonger l'exploitation de la carrière actuelle, qui fonctionne depuis près de 20 ans. L'accès aux terrains sera conservé, de même que les infrastructures présentes au niveau de la carrière actuelle (bureaux, atelier, bascule, installations de traitement…).

SITUATION ADMINISTRATIVE

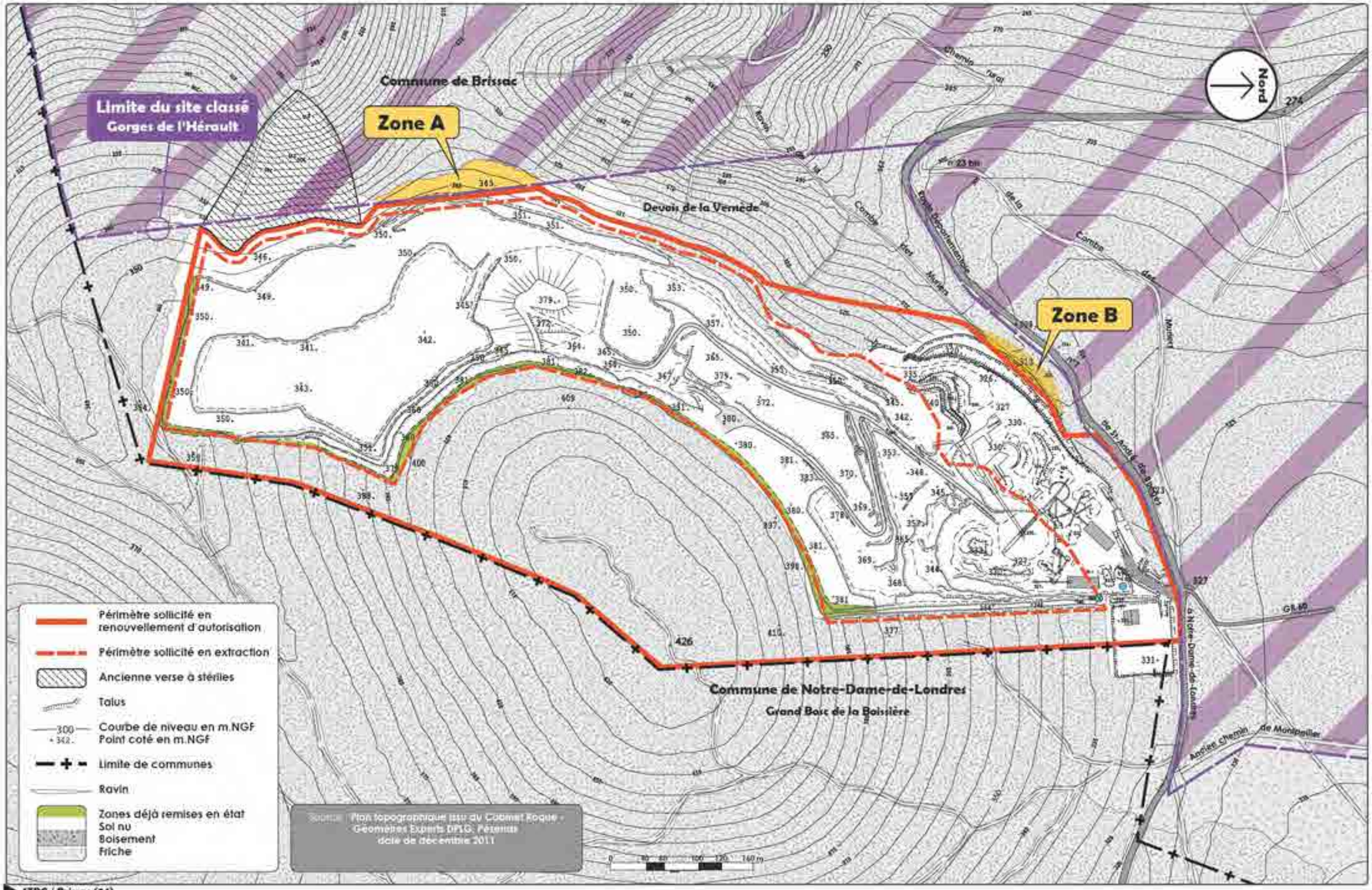

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

Les motivations de ce projet sont les suivantes :

- continuité sur le plan des aspects sociaux et environnementaux ;
- aucun décapage ni défrichement ne sont nécessaires ;
- la réserve de gisement est suffisante pour contribuer à approvisionner le marché montpelliérain pour 30 ans tout en tenant compte de l'augmentation de population annoncée par l'INSEE ;
- impact visuel globalement atténué dans le cadre du projet de remise en état.

Sur le plan environnemental, le projet de renouvellement est positif puisqu'il n'y a pas de création de nouvelles nuisances, et que les effets de la carrière sont connus et font déjà l'objet de mesures mises en place au fur et à mesure de l'historique du site.

Sur le plan humain le projet permet le maintien de l'emploi direct d'une dizaine de personnes.

Ce renouvellement est compatible avec la maîtrise foncière de la société STPC et le document d'urbanisme actuel de la commune de Brissac.

Le périmètre sollicité en renouvellement a été adapté pour ne pas être inclus dans le site classé des Gorges de l'Hérault mis en place en 2001 postérieurement à l'autorisation préfectorale de 1993.

Le maintien de cette carrière est un atout pour le dynamisme local et pour les chantiers du secteur de Montpellier.

Au-delà de la fourniture de produits marchands directement issus de la carrière, il faut y ajouter l'alimentation en granulats de plusieurs centrales à béton.

PLAN PARCELLAIRE

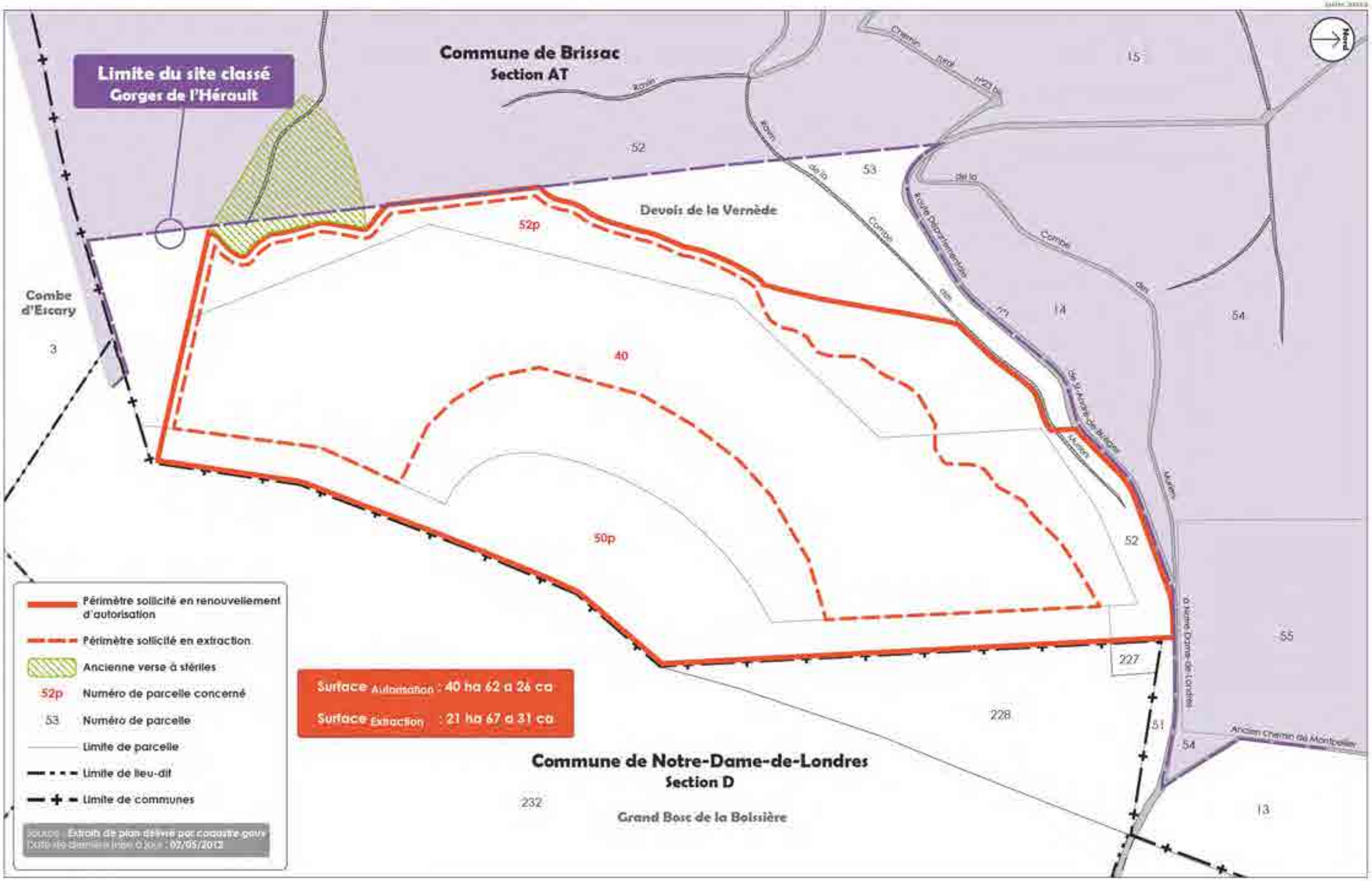

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

La société STPC sollicite l'autorisation, au titre des Installations Classées :

- De renouveler le droit d'exploitation sur les terrains actuellement autorisés par l'Arrêté Préfectoral du 5 mars 1993 sur la commune de Brissac, lieu-dit Devois de la Vernède (rubrique n° 2510-1). La demande est formulée pour une durée de 30 ans (remise en état incluse).

  La production sollicitée (= production maximale) sera évolutive. A savoir :

  - 500 000 tonnes / an sur la période 0-10 ans ;
  - 600 000 tonnes / an sur la période 10-20 ans ;
  - 700 000 tonnes / an sur la période 20-30 ans.

- De maintenir les installations de traitement, dont la puissance installée est de 1800 kW. (rubrique n° 2515-1).
- De maintenir la station de transit de produits finis (rubrique n° 2517-1).

La carrière est localisée au lieu-dit « Devois de la Vernède » en limite est de la commune.

L'accès à la carrière se fait via la RD986 qui relie Ganges et Montpellier puis la RD1.

La carrière est relativement éloignée des zones habitées (à plus d'un kilomètre). Elle se trouve au sud de la commune et est limitrophe de celle de Notre-Dame-de-Londres.

CONFIGURATION DU SITE

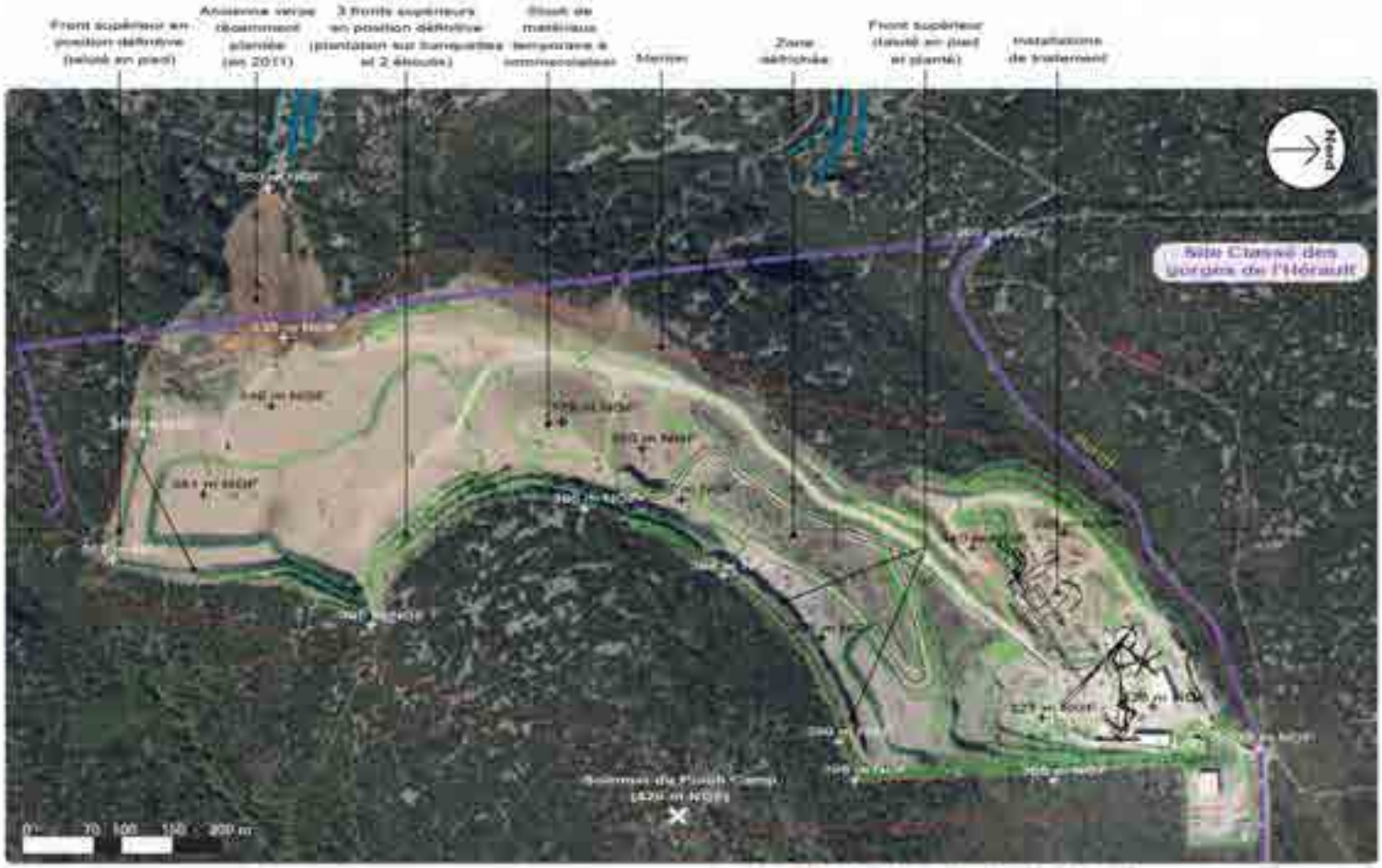

Limite du Site Classé

Photographie aérienne
Geoportail (2009)

PRESENTATION ET OBJET DU DOSSIER

Le site comprend :

- à l'entrée du côté droit (nord) : le pont bascule, les bureaux, le réfectoire et les sanitaires ;
- un atelier pour l'entretien courant (avec aire étanche, déshuileur et prochainement cuve de carburant et dispositif de distribution) ;
- un local technique ;
- des pistes internes permettant d'accéder aux installations de traitement et au carreau,
- des installations de traitement;
- deux zones d'extraction, l'une dans le secteur nord et l'autre dans le secteur sud de la carrière ;
- deux zones déjà remises en état (talutages et plantations) : au niveau des gradins sud et est de la zone d'extraction sud et au niveau du gradin est de la zone d'extraction nord.

Les principales caractéristiques du projet sont récapitulées dans le tableau suivant :

Superficie du périmètre de la demande	40ha 62a 26ca
Superficie du périmètre d'extraction	21ha 67a 31ca
Cote de fond du carreau	300 mNGF
Mode d'exploitation ou de traitement	Extraction à l'aide de tirs de mines et d'engins; installations de traitement fixes puis groupe mobile pour les dernières années
Epaisseur de découverte	Décapage déjà effectué
Epaisseur du gisement exploité	80 mètres dont au moins 15 m déjà exploités ; fronts de 15 m maximum ;
Remise en état des lieux	Mise en sécurité du site, talutages, création d'éboulis, plantations, ensemencements
Horaires	Période diurne seulement : 7h à 17h en fonctionnement courant
Servitudes et contraintes	Proximité du site classé des Gorges de l'Hérault : le périmètre sollicité en autorisation a été réduit pour y être limitrophe. Zonages Natura 2000.

VUES 3D

Vue 3D de la phase T+5 ans

Vue 3D de la phase T+15 ans

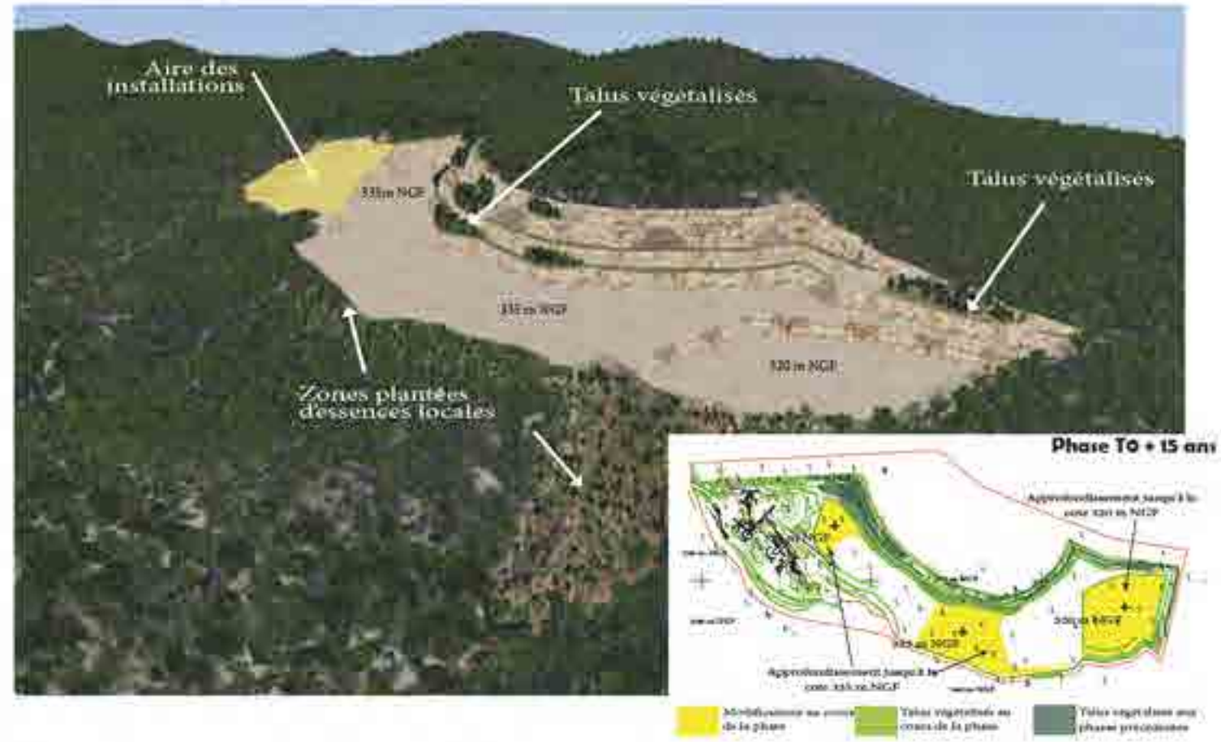

Vue 3D de la phase T+30 ans

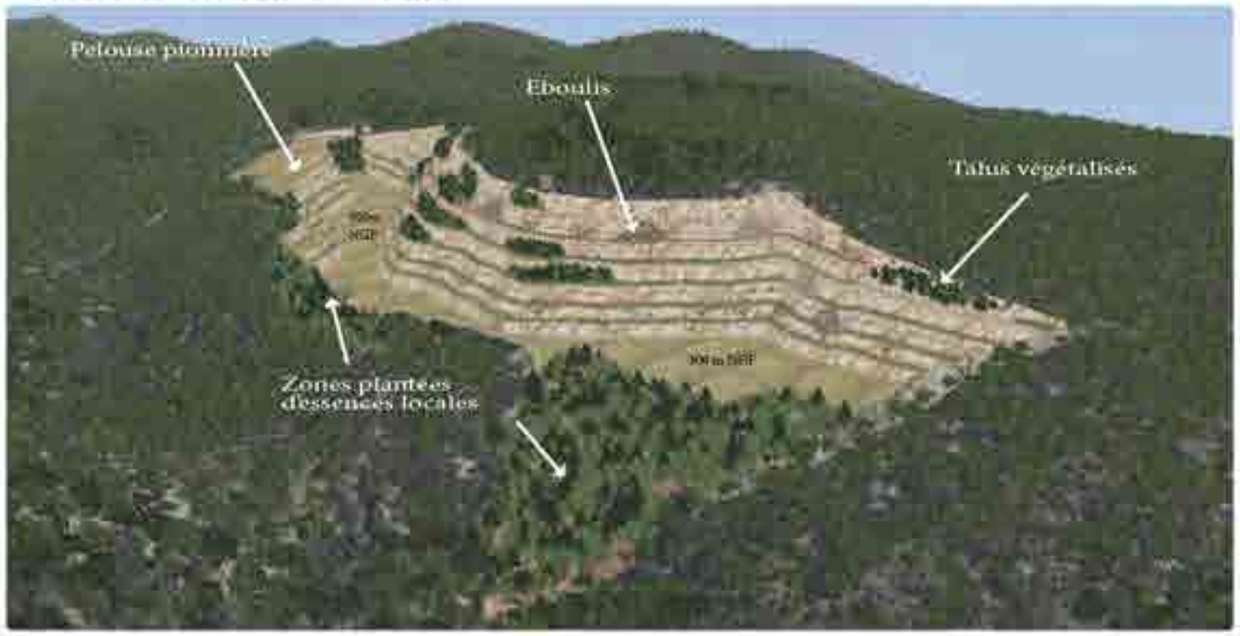

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le gisement de la carrière est fracturé par tirs de mines. Le matériau est ensuite repris à la pelle mécanique en bas de front, chargé dans un dumper et acheminé jusqu'à la trémie du poste de traitement primaire pour être concassé et criblé.

Les produits finis sont évacués par camions vers les centres de consommation. Ils empruntent la voie d'accès de la carrière qui a été aménagée pour rejoindre la RD1 puis la RD986, en direction de Ganges ou de Montpellier.

Une partie des produits précriblés sera chaulée pour être valorisée, le reste (environ 5 % des matériaux extraits) utilisé dans le cadre des travaux de remise en état de la carrière.

L'effectif du site est de 10 personnes :

Les fronts auront une hauteur de 15 m (sauf les deux derniers pour lesquels la hauteur sera ramenée à 10 m) et les banquettes auront une largeur de 8 m (sauf élargissements dans le cadre du projet de réaménagement).

Les banquettes s'échelonneront de 380 mNGF à 310 mNGF avec un carreau, à l'état final, à la cote 300 mNGF.

L'exploitation des terrains se déroulera selon un plan de phasage définissant les grandes orientations permettant l'exploitation progressive, cohérente, optimale et raisonnée du gisement.

Ce plan de phasage est établi en fonction du rythme de production envisagé et de la qualité du gisement.

Le projet comprend 6 phases quinquennales. L'exploitation se fera d'abord de part et d'autre du stock central puis les deux zones d'extraction seront fusionnées. Lors de la dernière phase quinquennale les installations de traitement fixes, devant être démontées compte tenu du choix du périmètre d'extraction, un groupe mobile sera mis en place sur le carreau.

L'évolution de la carrière est présentée sous forme d'images de synthèse.

PLAN D'ETAT ACTUEL

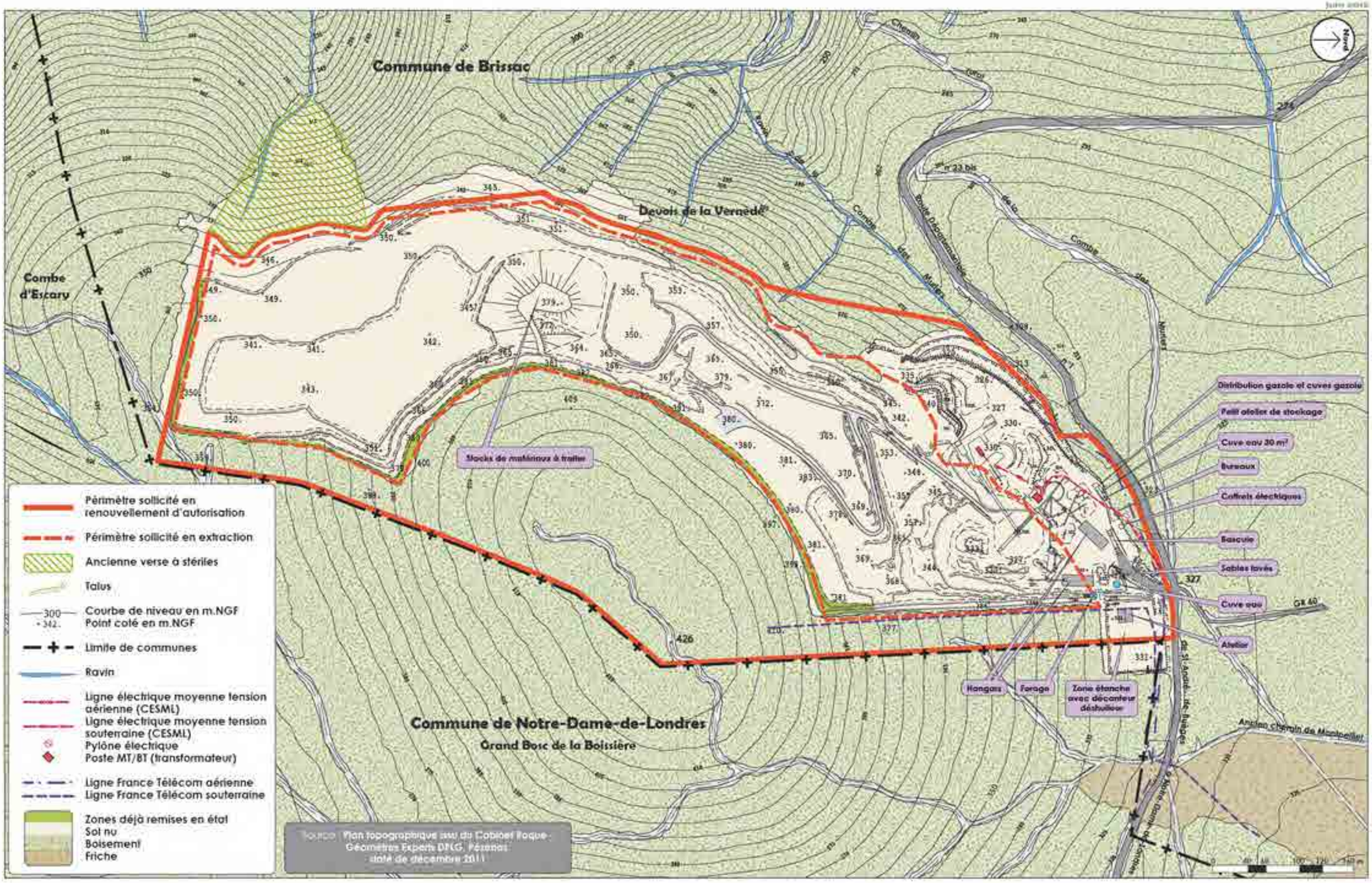

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Les installations de traitement du site comprennent trois postes :

- le poste primaire qui génère des produits routiers,
- le poste secondaire qui permet d'alimenter des centrales à béton,
- le poste tertiaire qui génère des produits destinés à l'industrie des préfabriqués.

Une unité de chaulage est également implantée sur le site ; celle-ci permet la valorisation et la commercialisation d'environ 95 % du gisement extrait.

Plan d'état final réaménagé

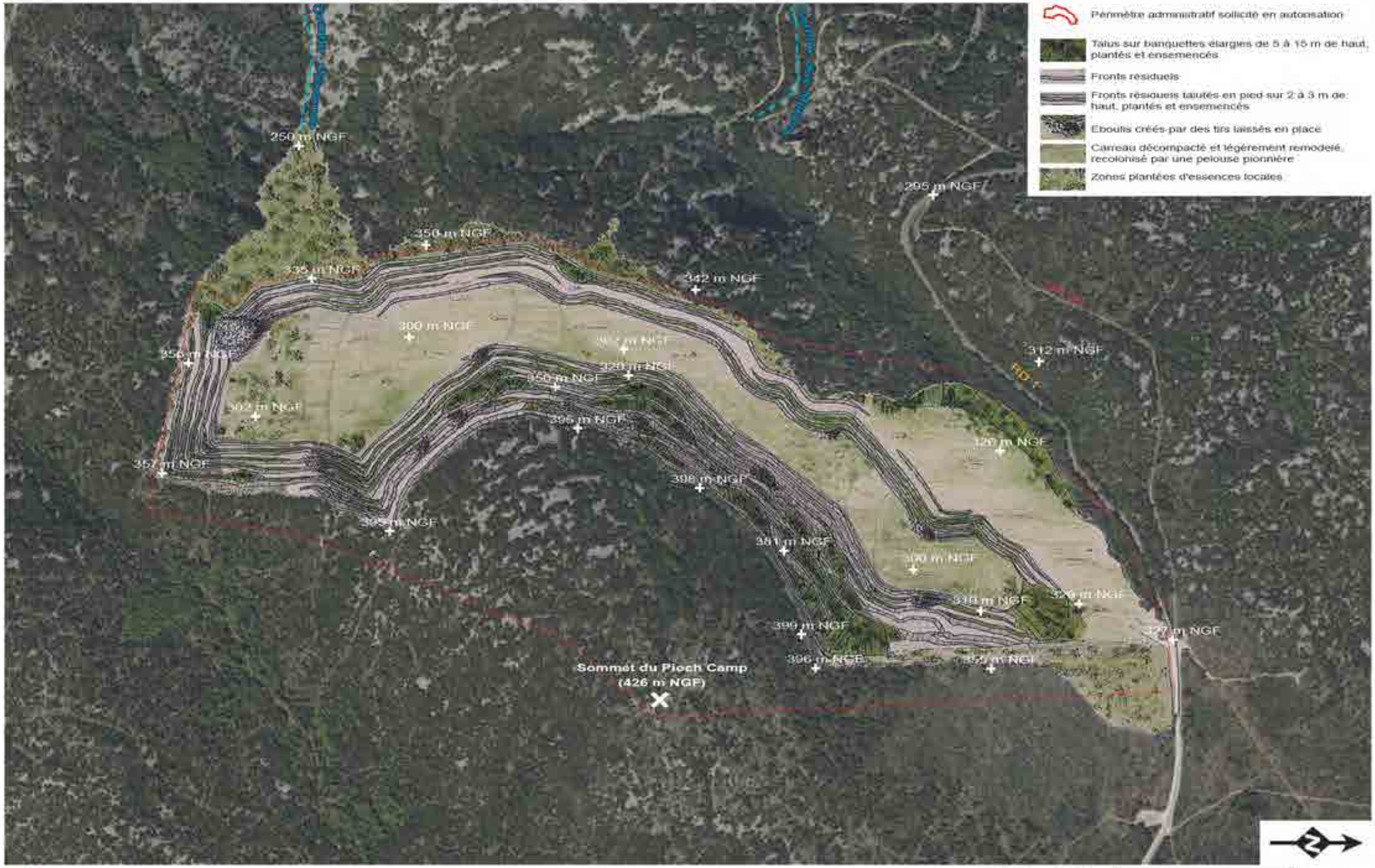

Photographie aérienne
Géoportail (2009)

200 m

ENCEM Agence de Montpellier - Octobre 2012

Carrière STPC - Brissac (34)

CONDITIONS D'EXPLOITATION

La remise en état sera effectuée uniquement à l'aide de matériaux stériles issus de l'extraction de la carrière de Brissac sans apport extérieur de matériaux.

La remise en état sera progressive, elle prévoit notamment des talutages plus poussés sur les parties hautes, visibles, et la mise en place d'éboulis. Un ensemencement et des plantations sont également prévus.

Les travaux prendront en compte la richesse écologique locale mise en évidence lors du diagnostic écologique avec la mise en place d'aménagements spécifiques.

EFFETS CUMULES AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS (JANVIER 2013)

La zone du projet n'est visée par aucun projet connu d'éolienne et ne fait pas partie des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

D'après le site de la Préfecture de l'Hérault, il n'y a pas d'enquête publique liée à des projets ICPE ou Loi sur l'Eau en cours ou programmée visant la commune de Brissac ou celle de Notre-Dame de Londres.

Il n'y a pas d'installation classée pour la protection de l'environnement recensée à proximité immédiate de la carrière de Brissac.

Les carrières en activité les plus proches et qui exploitent également du calcaire sont celles de Murles (Languedoc-Granulats) à 13 km au Sud et de Viols-le-Fort (Nouvelles Carrières du Pic Saint-Loup) à 12 km au Sud.

Aucun projet connu n'a été recensé, il n'y a donc pas d'effet cumulé avec la carrière de Brissac à évaluer.

En ce qui concerne les sites existants, il faut souligner que les trois carrières utilisent la RD986. Cet axe est toutefois largement dimensionné pour supporter le trafic de poids lourds lié à ces carrières.

En outre, à demande égale, le trafic sur le tronçon de la RD986 commun à la desserte des trois carrières sera sensiblement identique.

CARTE DES CAPTAGES

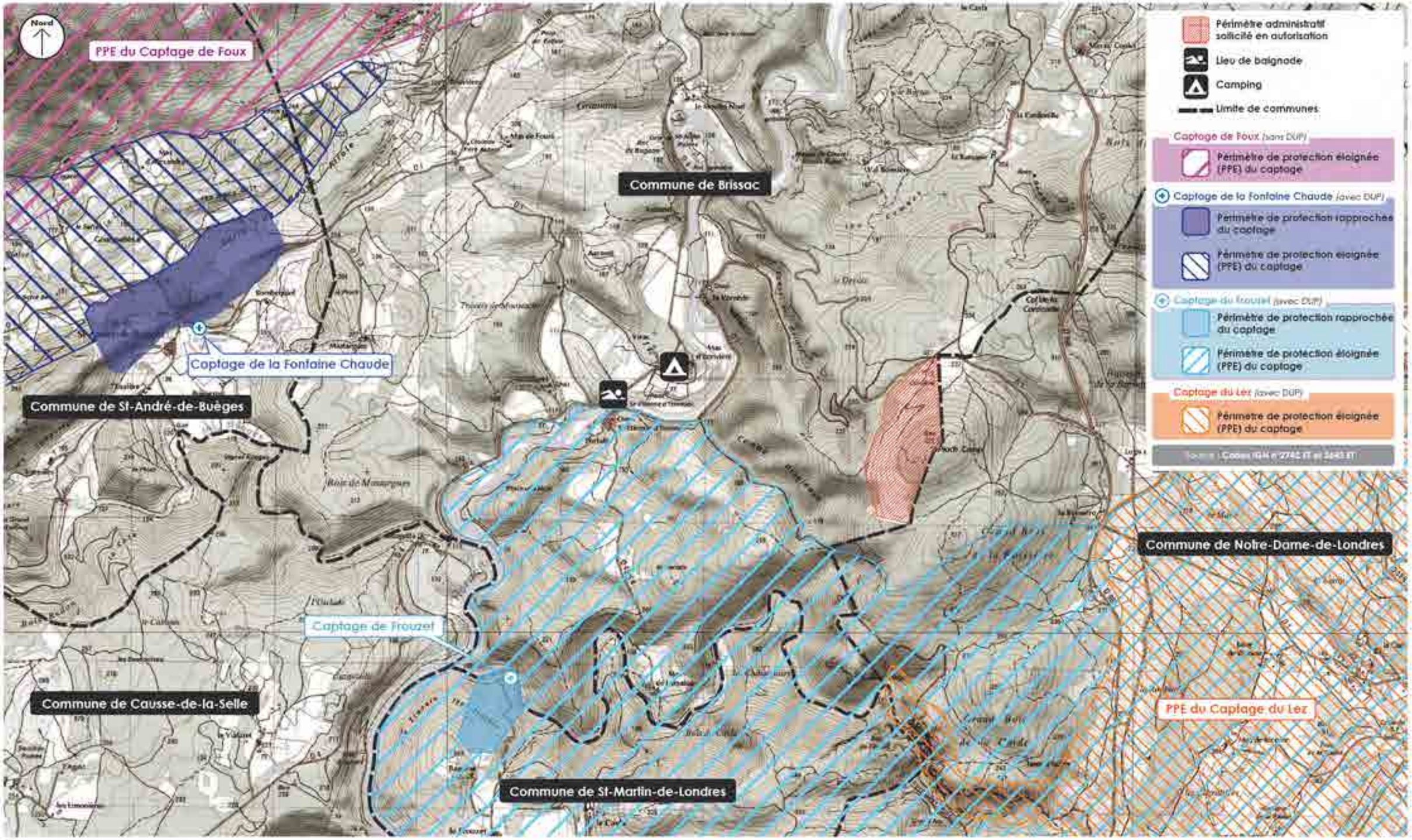

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Eaux superficielles	Cours d'eau majeur le plus proche : l'Hérault Pas d'écoulement pérenne sur le site ni de plan d'eau.	Les terrains ne sont pas à proximité immédiate d'une rivière ou d'un plan d'eau.	Aire bétonnée avec déshuileur au niveau de la plate-forme de l'atelier.
Eaux souterraines	Extraction hors d'eau.	La cote de fond est plus de 150 m au-dessus de la nappe. La nature karstique de la formation calcaire confère un caractère vulnérable au secteur.	Epaisseur de terrain importante entre la nappe et fond de la fosse. Pas d'entretien ou stockage d'hydrocarbures au niveau de la zone d'extraction. Atelier avec aire bétonnée. Kits de dépollution.

Carte de localisation des zones de perceptions actuelles

Les perceptions visuelles actuelles de la carrière se situent du nord-est au sud-ouest en passant par l'ouest. La carrière est adossée sur le flanc ouest du Pioch Camp, ce qui empêche les vues depuis l'est. A l'ouest, au-delà de quelques kilomètres, les vues sur la carrière sont limitées par le relief marquant de la montagne de la Séranne.

La carte ci-contre présente les résultats du recensement des zones de perceptions visuelles, effectué lors d'une visite de terrain, dans un rayon maximal de 12 km. Les perceptions immédiates (moins d'1 km) sont quasi inexistantes. Les perceptions les plus rapprochées se situent dans un rayon de 2 à 5 km autour du site (points de vue n°1 à 8) et celles éloignées (plus de 5 km) selon plusieurs axes de vues :
- depuis le nord (points de vue n°9, 10, 11 et 16)
- depuis l'ouest (points de vue n°12 et 13)
- depuis le sud (points de vue n°14, 15 et 17)

Les photographies ci-après illustrent, depuis ces points de vue représentatifs, l'impact visuel de l'exploitation actuelle. Elles ont été prises en juillet 2012, à une même focale d'environ 50 mm, c'est-à-dire selon le même angle de champ que la vision humaine.

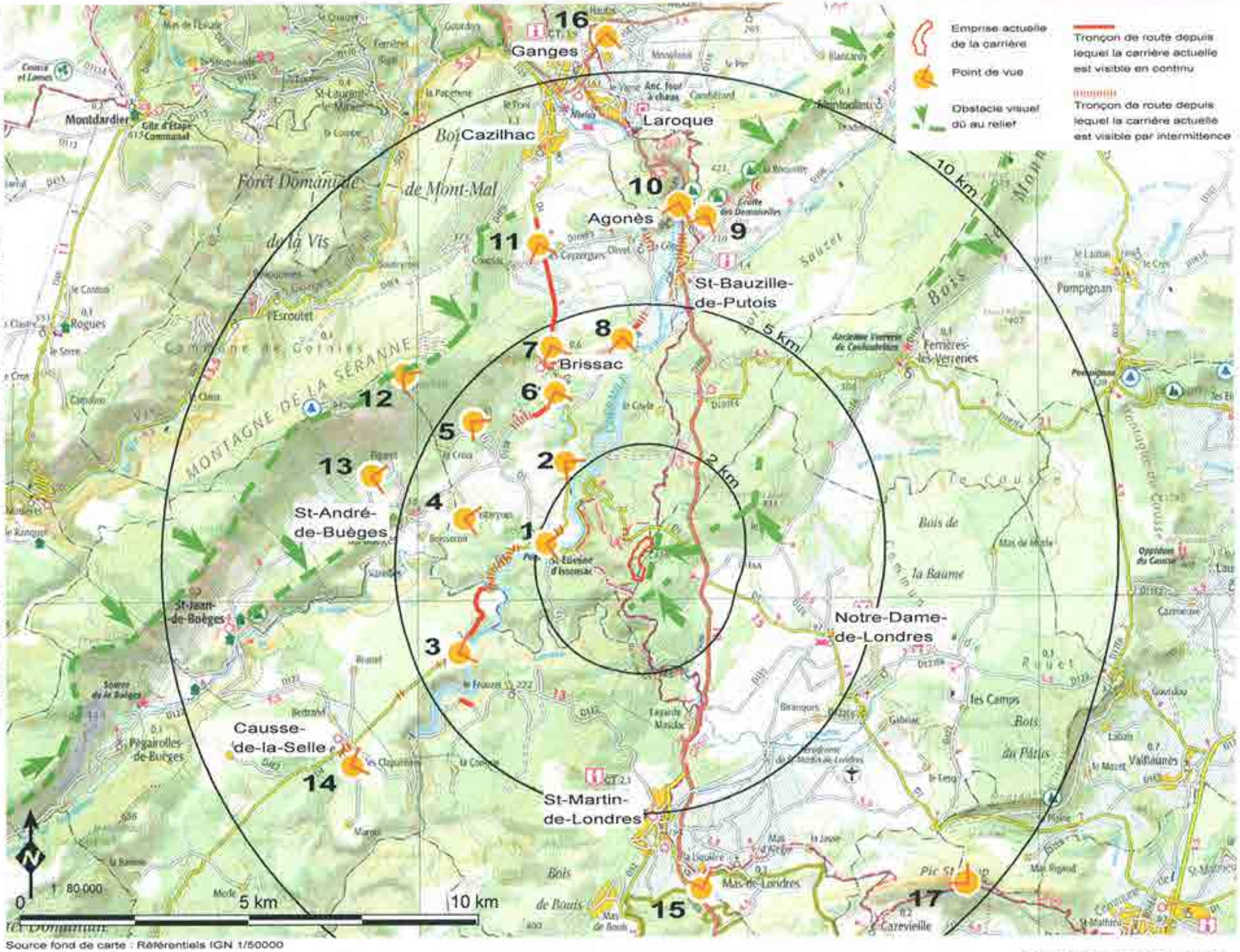

Source fond de carte : Référentiels IGN 1/50000

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Milieux naturels et fonctionnalités écologiques	Exploitation existante : carrière et installations de traitement Effets directs et indirects sur le milieu naturel	Effets sur les habitats, la faune et la flore : nuls à forts. Impact faible à très faible sur la fonctionnalité écologique. 2 évaluations d'incidences Natura 2000. Dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.	Remise en état coordonnée. Mesures d'évitement, de réduction d'impact et mesures compensatoires pour 3 espèces protégées : Lézard ocellé, Pipit rousseline et Magicienne dentelée.
Paysage et impact visuel	Exploitation existante : carrière et installations de traitement	Impact visuel avec de nombreux points de vue depuis le nord, l'ouest et le sud.	Remise en état coordonnée. Gestion des secteurs les plus visibles en priorité (angles, fronts les plus hauts).

RESULTATS DES MESURES DE BRUIT

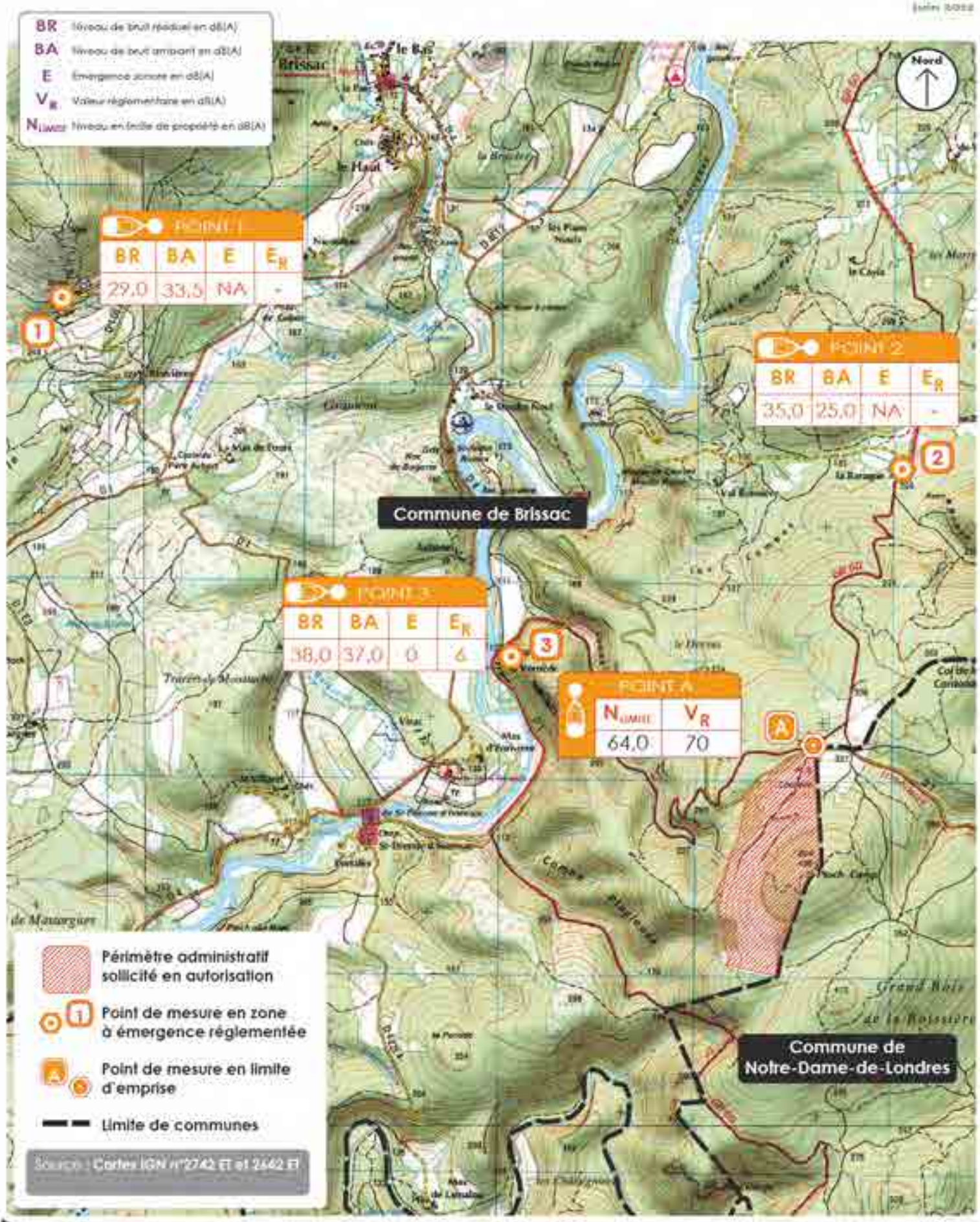

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Emissions sonores	Sources sonores continues : • Extraction du calcaire • Installations de traitement fixes ou groupe mobile en fin d'exploitation • Trafic de matériaux : sur le site et au niveau de la voie d'accès à la carrière Sources ponctuelles : • Tirs de mines • Travaux de remise en état • Bip de recul des engins	Les simulations montrent que les émergences au droit des habitations les plus proches sont et seront conformes à la réglementation.	Contrôles réguliers des niveaux sonores engendrés par l'activité. Entretien régulier du matériel et respect des normes en vigueur fixant les limitations des émissions sonores. Fonctionnement du site uniquement en période jour : **7h à 17h en fonctionnement courant,** du lundi au vendredi ; pas d'activité entre 22h et 7h.
Emissions de poussières	Sources d'émissions de poussières : • Travaux de décapage et d'extraction, • Travaux de remise en état, • Traitement par concassage-criblage • Phases de circulation des camions et engins sur les pistes par temps sec	Plusieurs zones d'émissions de poussières : accès, pistes internes, zone d'extraction (y compris les tirs de mines), installations de traitement et stocks.	Voie d'accès en enrobé, arrosage des pistes, vitesse de circulation réduite (30 km/h), nettoyage des roues des camions, bennes bâchées, nombre d'engins limité (1 pelle, 1 dumper, 2 chargeuses, 1 foreuse).

CIRCULATION DES VEHICULES
SITUATION ACTUELLE (Comptage 2011)

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Trafic routier	Evacuation de la production par camions via l'accès existant (RD1 puis RD986)	Trafic journalier moyen de camions : 122 passages actuellement et 212 au maximum dans le cadre du projet Voies empruntées recouvertes en enrobés.	Surcharge interdite, Respect du Code de la Route, Circulation sur le site et au départ du site uniquement les jours ouvrés et pendant les horaires d'ouverture.
Vibrations	Tirs de mines pour l'extraction du calcaire.	2 à 3 tirs par mois actuellement Multiplié par 2 au maximum dans le cadre du projet Charge moyenne : 100 à 150 kg par trou	Procédure de prévention. Suivi des tirs.
Déchets	Déchets liés aux pièces d'usure des engins et de l'installation de traitement. Déchets ménagers et autres issus des bureaux et sanitaires.	L'exploitation ne produit pas d'effluents toxiques à traiter contrairement à d'autres installations classées au titre de la protection de l'environnement (industrie chimique, ou autres…). Les déchets sont essentiellement des bandes de l'installation de traitement, des pièces métalliques, des boulons, vis, des pneus, des huiles… Ils sont temporairement stockés sur place (atelier ou plate-forme bétonnée attenante) puis évacués vers les filières adaptées.	Surveillance régulière du site, fermeture en dehors des périodes d'exploitation et ramassage rapide des dépôts pour éviter les phénomènes d'appel et ainsi éviter toute décharge sauvage, Déchets évacués, triés et traités par filière spécifique, Sensibilisation du personnel au tri sélectif.
Sécurité publique	Une carrière de ce type présente quelques sources de dangers : • fronts d'exploitation, • présence d'une installation de traitement • engins et camions • bassins • tirs de mines	La plupart de ces risques ne seront effectifs qu'en cas d'accès illicite sur le site. Raccordement au réseau routier existant en accord avec le service gestionnaire. Présence d'aménagements spécifiques visant la sécurité du site (merlons, clôture,….).	Mise en place d'une clôture qui délimite le site et empêche les tiers de se mettre en danger sur le site (chute…), Panneaux qui signalent les risques de danger, à l'entrée et autour de la carrière, Accès fermé en dehors des heures d'activité.

ANALYSE THEMATIQUE DES EFFETS ET MESURES DE PROTECTION

THEMES CONSIDERES	PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET	PRINCIPAUX POINTS A RETENIR	MESURES DE PROTECTION
Volet sanitaire	Sources d'émissions de gaz : *Gaz d'échappement* Sources d'émissions de poussières : Emissions sur l'ensemble sur site (voir thème « Emissions de poussières») Hydrocarbures : limités aux engins, camions et au dispositif de distribution de carburant Bruit : En relation avec l'exploitation de la carrière et les installations de traitement du site	Pas d'impact attendu sur la santé des populations riveraines, compte tenu de leur éloignement, des réglementations applicables pour préserver la santé des salariés (R.G.I.E.) et des réglementations générales concernant l'exploitation des carrières et installations classées. Taux de quartz inférieur à 1%	Etant donné qu'il n'y a pas de risque avéré, aucune mesure n'a été proposée.
Patrimoine et biens matériels	Présence d'habitations et de bâtiments à proximité. Patrimoine situé à une distance suffisante pour ne pas être impacté par le projet.	Pas d'habitation suffisamment proche pour être impactée par des projections de matériaux lors des travaux d'extraction : elles sont à plus d'un kilomètre.	Etant donné qu'il n'y a pas de risque avéré, aucune mesure n'a été proposée.

CARTOGRAPHIE
DES RISQUES

Installations de traitement

► Risques : électrique, chute, blessure corporelle, altération des capacités auditives

Vérification annuelle des installations électriques, sécurisation, EPI, entretien des installations de traitement

Local technique et distribution de carburant

► Risques de pollution du sol, d'incendie, d'explosion

Déplacement de l'activité de distribution de carburant à côté de l'atelier

Atelier

► Risques de pollution, d'incendie, d'explosion

Dispositifs de stockage des produits, nettoyage de la fosse vidange pour les vidangeurs, extinction, kits de dépollution, aire bétonnée avec dégraisseur destinée pour l'aire de lavage et futur dispositif de distribution de carburant

Zone d'extraction/tirs de mine

► Risques : blessure corporelle, chute depuis les fronts, ensevelissement sous des matériaux, projection, explosion, ravitaillement en carburant de la pelle mécanique: risque de pollution, incendie

Purge des fronts, pente des blocs adaptée pour limiter les glissements, blocs n//ou pelle large sur les banquettes, contrôle des tirs, évacuation lors des tirs, ravitaillement de la pelle en bord à bord par une entreprise extérieure agréée, kits de dépollution et extincteurs dans les engins

Pistes internes

► Risques de collision, de glissement, de retournement et conséquences (pollution, incendie, explosion)

Nombre d'engins limité, kits de dépollution dans les engins, vitesse limitée sur le site

Cuve à eau pouvant servir de réserve anti-incendie

Accès via la RD1

► Risques d'accidents de la circulation (collision, renversement)

Kaolin peu fréquentée en dehors des camions qui vont à la carrière, du personnel et des transitaires/sous-traitants de STPC

RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

Sur la carrière de Brissac, les risques sont liés à la fois à l'occupation du sol et à la topographie des terrains (installations de traitement, fronts, engins, camions, pentes, stocks) et aux produits qui sont utilisés sur le site ou contenus dans les engins et véhicules qui évoluent sur le site (carburants, liquide de refroidissement, huile moteur…) ou amenés pour des opérations spécifiques (explosifs pour les tirs de mine).

En fonction des sources (matériels/produits…), les conséquences peuvent s'orienter vers un incendie, une explosion, une pollution de l'air, des eaux superficielles et/ou souterraines ou du sol, ou des conséquences sur les biens matériels situés au voisinage de la carrière ou les tiers.

On rappelle que les habitations les plus proches sont la Baraque à 1450 m et la Cardonille à 1770 mau nord, la Boissière à 1230m à l'est, le Mas d'Enrivière à 1350m à l'ouest et le Mas de Lamalou à 1930m au sud-ouest (cf carte d'environnement humain)

Les infrastructures les plus proches sont : la RD1, la RD986, le chemin de grande randonnée GR60 et les réseaux électriques et téléphoniques qui alimentent la carrière.

Les dangers peuvent avoir une origine humaine ou être liés à des phénomènes naturels tels que les inondations, les incendies, la foudre lors des orages.

Différents scénarios ont été étudiés avec une évaluation de leur probabilité d'occurrence semi-quantitative puisque basée à la fois sur l'accidentologie réelle de la carrière de Brissac mais aussi sur les risques potentiels qui n'ont pas actuellement donné lieu à un accident mais qui présentent une probabilité non nulle et doivent être considérés compte-tenu de l'organisation et des caractéristiques intrinsèques de la carrière de Brissac.

Les scénarios se rattachent à une pollution du milieu naturel (eau, air, sol), un incendie ou une explosion, un accident corporel ou un risque pour les tiers.

Au total 6 accidents ont été recensés entre janvier 2006 et septembre 2012 dont 1 seul avec arrêt de travail. Le lieu des accidents correspond majoritairement aux installations de traitement avec un seul accident en 2006 au niveau de la zone d'extraction.

Les probabilités d'occurrence ont été évaluées comme « probables » ou « improbables(». Aucun scénario ne peut être considéré comme courant.

RESUME DE L'ETUDE DE DANGERS

La caserne de pompiers la plus proche se trouve à Saint martin de Londres (5 kilomètres au sud). Le personnel de la carrière dispose d'extincteurs portatifs à proximité des zones les plus dangereuses (atelier, local technique et installations électriques notamment) pour intervenir en amont en cas d'incendie.

Les substances chimiques sont peu nombreuses sur le site tant sur le plan quantitatif que qualitatif et essentiellement localisées au niveau de l'atelier.

Le personnel comprend 10 personnes et les horaires courants sont les suivants : 7h-17h.

La gravité des accidents peut varier entre modéré et important.

Les mesures principales retenues par STPC pour faire face aux risques présentés par son site de carrière sont :

- un accès limité aux zones dangereuses : fermeture des portails en dehors des horaires d'activité, clôture, merlons, signature d'un registre à l'entrée et à la sortie, panneaux à l'entrée et autour du site ;
- un port des équipements de protections individuelles pour le personnel et les personnes qui sont autorisées à évoluer sur le site ;
- une limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- un nettoyage de la voie d'accès et de la RD1 à la sortie du site ainsi qu'un arrosage des chargements ;
- une procédure rigoureuse pour les tirs de mine ;
- une purge systématique des fronts après les tirs de mine ;
- une réserve d'eau de 360 m^3 qui pourrait être utilisée en cas d'incendie (l'eau est issue du forage) ;
- la présence d'extincteurs et de kits de dépollution sur le site.